

Crédit photos :

p.20 :

Odile Rival

p.couverture, 14-17 :

Alain Brasseur

p. 2, 26-28 :

Sylvie Mazoyer

p. 2,30 :

Alain Pantel (aquarelles)

p. 22-24 :

Lucile Pantel

p. 50 :

Centres de Loisirs

Méli-Mélo

p. 7, 13 :

Jacques MAUDUY

p. 8 :

Yannick NAEYAERT

p. 9 :

Ginette HASCOËT

p. 10-11 :

Françoise CROS

p. 12 :

Guy DOUCHY

p. 5, 28 :

Emilie Reydon

Sommaire

p.3- Edito

Le tuyau de plomb de Saint-Andéol

p.4- Brise municipale

p.6- Dans l'œil du cyclone

Antoine Velay de Grizac, une personnalité remarquable

p.14- Bise-Art, Blizart

En visite chez Roland Mousquès, homme des pierres

p.18- L'air de rien

Les insectes, la protéine de demain Le temple de Vialas

Lauréats, lauréates sur le mont Lozère

p.25- Aura Rossa

Embeuratz-vos de langa amb los viralengas

p.33- Tempête de délibérations

p.50- En coup de vent



Directeur de publication :
Étienne Passebois

Comité de rédaction :

Christophe Blangero, Pierrette Coudert, Simone Cros-Allier, Ghislaine Guignier, Jacques et Julie Hugon, Maurice Jeannet, Annah Lantieri, Magali Martinez, Daniel Mathieu, Marie-Claude et Christian Mestre, Roland Mousquès, Josette Roux, Éric Tamisier, Philou Thomas, Jeanne et Alain Pantel, Étienne Passebois, Michel Riou, Odile Rival, Jean-Marie Thoyer, Jean-Michel Vandersteen, Alain Ventura

Mise en page :
Magali Martinez

Imprimerie :
IMPRIMERIE DES 4
48 100 Marvejols

Abonnement :

Cette revue est distribuée gratuitement aux administrés de Saint Andéol de Clerguemort et de St Frézal de Ventalon ainsi qu'aux résidents permanents de Saint Maurice de Ventalon, du Pont de Montvert et de Fraissinet de Lozère à leur domicile sur les trois communes. Pour un envoi à une autre adresse, prière de s'abonner.

Prix de vente au numéro :
6 euros/n°

Abonnement à l'année
(4 numéros) : 20 euros/an

Abonnement de soutien :
25 euros/an et plus...

Chèques libellés à l'ordre de :
« mairie de St Frézal de Ventalon »,
et adressés à mairie de St Frézal de
Ventalon 48 240.

ISSN 210J-3626
Dépôt légal : à parution

Le tuyau de plomb de Saint Andéol

*Vous êtes sûr...
Cet engin pèse 24 tonnes ? »*



Convaincu par mon interlocuteur, je regarde cette machine chenillée creuser une tranchée à l'aide de sa roue dentée de 3 mètres de diamètre.

Tel un gros insecte, un peu comme la reine des fourmis, elle est entourée de plusieurs petits bonshommes qui la nourrissent de câbles, de filets multicolores, de tuyaux, elle se déplace imperceptiblement.

Aucune roche ne résiste, les aqueducs sont traversés, les dents fouillent à 1m50 de profondeur, enterrant, comme le fait un chat, tout ce que les hommes lui donnent.

Derrière une maison, enfoui depuis quatre-vingts ans, un témoin nous donne son âge : un tuyau de plomb passé dans une gaine en poterie de grès en parfait état sont tous deux brutalement mis au jour, brisés.

La technologie d'hier et celle d'aujourd'hui se sont télescopées.

Comment étaient ce hameau, cette route et les gens dans leur foyer, vers 1932 ?

Après réparation, l'eau de source continue son chemin dans le tuyau de plomb ; la plaie refermée, la machine s'éloigne déjà...

Notre présent est télescopé lui aussi... Qu'en sera-t-il de ce hameau, de cette route, des habitants, de notre technologie, dans l'avenir ?

Avons-nous pris la bonne décision, pour les décennies à venir, en acheminant de l'eau d'un versant à l'autre pour la première fois de son histoire ?

Jugement dans 80 ans !

■

Éric Tamisier

Un territoire remarqué par l'UNESCO L'agropastoralisme caussenard et cévenol reconnu au niveau mondial.

Après plusieurs dossiers de candidatures, le territoire des « Causses et Cévennes » a été inscrit en juin 2011 sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO comme « paysage culturel de l'agropastoralisme méditerranéen ». Nous voici au rang des 38 sites français inscrits tels que le Mont-Saint-Michel, les grottes de Lascaux, Versailles,.....

Avons-nous bien appréhendé localement la portée d'un tel classement ? Quelles en sont les conséquences et les avantages à en tirer ?

Il est indéniable que cette inscription sera à court terme bénéfique pour le tourisme. Ce label est un avantage que certains ont déjà ressenti. Mais il ne faudrait certainement pas s'en tenir à une simple exploitation touristique. Ce classement est le fruit de l'agropastoralisme : forme d'élevage extensif sédentaire ou transhumant qui associe l'exploitation de la végétation naturelle et la production de foin et céréales pour l'alimentation des troupeaux. C'est ce mode d'agriculture, activité de base de nos régions, qui a façonné les paysages qui sont aujourd'hui appréciés, cet environnement qui génère cette activité touristique dans notre monde moderne en

quête d'authenticité. La création du Parc National fut une des premières étapes de cette reconnaissance.

L'agriculture a façonné les paysages, lesquels génèrent l'activité touristique, laquelle sous-tend l'activité économique locale, le maintien des services et la vie associative créant ainsi les meilleures conditions pour la vie de cette agriculture. C'est le cercle vertueux, fragile qu'il nous faut conforter.

L'exploitation de ce label, qui rappelle le pourrait être retiré, passe obligatoirement par la sauvegarde et le confortement des fondations de l'édifice : l'agropastoralisme.

Quelles sont donc les actions à mener ?

Les 4 départements concernés ont mis en place une « Entente inter-départementale » pour assurer la gouvernance de cette inscription. L'une des premières actions fut la tenue de réunions publiques d'information dont une se déroula au Pont de Montvert et qui malheureusement ne connut pas une forte affluence.

Il est également prévu la pose d'une plaque d'information de cette inscription UNESCO dans chaque département. Le site retenu pour la Lozère est celui de Mas Camargues sur le mont Lozère. Cette manifestation, pour laquelle la venue de Mme la Ministre de l'Environnement est espérée, aura lieu mi-juin.



Celle-ci, je le souhaite, devrait jeter les bases d'une future manifestation annuelle sur le thème de la transhumance.

Au-delà de ces premières étapes, il nous appartient de faire preuve d'inventivité. Je ne suis pas le mieux placé, ne disposant pas de compétences particulières en matière d'agriculture, pour définir ce qu'il y a lieu de faire. Il me semble toutefois que nous avons l'opportunité :

- de réfléchir au développement de circuits courts de distribution des produits typés et de qualité issus de ces activités en s'appuyant sur ce label,

- d'aider à l'émergence d'activités d'agrotourisme autour de ce thème. Certains se sont déjà lancés,

- de favoriser le développement de l'offre des prestataires touristiques mettant en valeur ce classement,

- de communiquer au travers de nos divers organismes, notamment les offices de tourisme

- et pourquoi pas, de participer à la formation des futurs « aménageurs » de l'espace agropastoral.

Je pense qu'il faut donner du sens à ce classement qui est une formidable reconnaissance du travail des anciens qui ont entretenu

l'espace aujourd'hui reconnu. Il doit permettre à nos habitants permanents de développer leur activité économique.

Ce sont quelques pistes qu'il faut, à mon avis, essayer d'exploiter et auxquelles je souhaite, en tant qu'élu local, apporter ma modeste contribution.

■

Alain Jaffard



Antoine VELAY, fils de Jean VELAY et de Catin de GABRIAC, est né à Racoules en 1656 au sein de la grande famille des VELAY. Il travaille quelque temps à Florac où il se marie le 20 avril 1679 avec Marguerite PARLIER. C'est là que naît en 1683 leur premier enfant, Marion, baptisée par M. BASTIDE, ministre.

À la mort de son père, il revient dans son village où il afferme la métairie de son frère Pierre de MARVEILLAC. Il y passera cinq ans, de 1686 à 1691.

Puis c'est l'arrivée à Grizac où il habitera jusqu'à la fin de sa vie. Il y loue une métairie dépendant de la baronnie de Grizac et du mandement de Chabrières. La durée du bail est de cinq ans, à dater de 1692. Il occupe successivement plusieurs maisons, celle de Jean CHABROL, de Marguerite, puis celle d'Isac PANTEL.

Construction d'une maison à Grizac

« Le 20 mai 1694, j'ai commencé à faire bâtir notre maison, après avoir fait exhausser celle que j'avais achetée d'Antoine COMBES, pour y faire grange. J'ai fait faire le plus bas étage par M. BONNET maçon de la paroisse des Bondons. Et ensuite le 7 novembre j'ai donné à prix fait ce qui restait à faire de la maison à Antoine CABANNE et Jean FIRMIN, maçons du lieu de Runes, qui ont commencé à travailler le 22 avril 1695 et le 22 juin suivant nous nous y sommes changés. Cette construction m'a coûté 2 000 livres. Le comte du ROURE, pour me donner moyen de rester à Grizac et achever de faire construire, me donna la permission le 10 juillet 1693 de prendre les pierres du canal de la Favière. Le 2 mai 1695, il me donna la permission de prendre quelques tuiles qui étaient dans la mesure du château. »

Héritages et acquisitions

À Racoules

Le 3 décembre 1685, ouverture du testament de feu mon père : « Par ce testament, mon père substitue ses biens à un des enfants de Pierre VELAY, celui que mon frère de Florac et moi désignerons à défaut d'être désigné par ledit Pierre. Et ledit Pierre n'ayant pas d'enfants pour hériter des biens, les avons substitués à Jean et à moi Antoine VELAY. »

Notons que Pierre épousera Marguerite de VERDELHAN qui lui apportera la propriété de Saint-Maurice et la seigneurie de Marveilhac, d'où le titre de Pierre VELAY de MARVEILLAC qui lui échut. C'est lui qui sera l'héritier de Racoules.

À Florac

Le 2 mars 1714, décès à Grizac de la belle-mère d'Antoine VELAY, demoiselle Marie de BORNIE femme de David

ci-dessus,
maison
COMBES dite
« del Fabre ».



Antoine VELAY recueillera les enfants au décès de leur mère âgée de 34 ans. Puis il les recommandera à son fils Pierre, son successeur à Grizac, « le chargeant d'en avoir soin et ne les abandonnant jamais et les garder autant qu'il le pourra et, attendu le bas âge d'Izabeau, le chargeons de la nourrir, entretenir jusqu'à l'âge de 14 ans et après, lorsqu'il sera temps, lui donner 50 livres. »

« Jean mon fils aîné est resté étudiant en droit à Aigues-Vives, à Quissac puis à Toulouse [...] a beaucoup dépensé d'argent à son père. »

En 1715 Jean reçoit des biens liés à la baronnie de Grizac et au mandement de Chabrières (comte du ROURE).

Le 27 mai 1718, Jean VELAY épouse demoiselle Suzon ROUX, fille de feu Pierre ROUX apothicaire et de Suzon SERVIÈRE, sa femme, du Pont-de-Montvert; « l'ayant faite héritière et vendu la charge de feu son mari. »

Mariage d'Izabeau avec Antoine DAUDÉ de La Brousse dont sont issus plusieurs enfants.

Antoine VELAY en cite trois :

- Jeanneton DAUDÉ née le 24 mai 1728, baptisée par RICARD curé de Fraissinet. « Est décédée à Grizac où elle était en nourrice chez Pierre BOISSIER, dans la nuit du 15 décembre, et enterrée au dit lieu par le curé PANAFIEU. »
- Jean-Louis DAUDÉ né le 12 octobre 1729 à La Brousse, baptisé par RICARD curé. « Décédé de la petite vérole à l'âge de 8 à 9 mois. »
- Une fille née le 22 juin 1732, baptisée par le curé GISQUET à Fraissinet.

« Le 1er avril 1723, j'ai mis mon fils cadet, Pierre, en apprentissage de marchand à Anduze chez M. BROS pour deux années et pour le prix de 250 livres. Il n'a pu y rester et est revenu à la maison pour son malheur, où il reste encore. »



« Mariage de Pierre avec Jeannette ROUMÉJON » en 1731 :

1. Transaction passée avec Jean VELAY mon fils aîné : le 16 février 1730, Jean, sans postérité, époux de Suzon ROUX, se démet des donations faites lors de son mariage, sous les réserves suivantes :
 - la rente ou pension foncière (fermage) de Montredon : 10 setiers blé-orge ;
 - le pré acheté à JALABERT ;
 - une pension à vie versée par son frère Pierre, soit 50 livres tous les ans, après le décès des parents ;

- et, au cas où Jean viendrait habiter à Grizac après la mort de son épouse, il disposerait :

- d'une chambre garnie d'un lit et autres
- de la petite écurie neuve
- du droit de prendre du bois et du jardinage
- et finalement de la faculté de tenir l'été une paire de bœufs et un cheval avec les nôtres
- et encore 500 livres dont il a reçu 124 de la main de son cadet.

Ancienne maison VELAY à Racoules



« Le jeudi 10 avril 1741 est décédée Marguerite PARLIER, ma mère, et enterrée le lendemain dans notre jardin. »

L'ancien plan cadastral consulté à la mairie du Pont-de-Montvert indique deux numéros d'habitations appartenant à des VELAY après 1813 :

- la maison de Louis VELAY, sans doute le quatrième fils de Pierre VELAY, né en 1738 : n° 35
 - et celle de François VELAY, sans doute le deuxième fils de Pierre VELAY, né en 1733 : n° 86
- ... situées derrière les bâtiments de Jean BOYER, proches voisins d'Olivier QUET et d'Antoine MARTIN.

L'ancien plan permet d'apprécier la configuration du lieu : le centre du village se révèle très dense ce qui explique le risque d'incendie prêt à se propager rapidement d'une grange à l'autre, d'autant que les couvertures de paille sont alors encore nombreuses pour les granges.

Les caprices du temps

1708. L'année de la cherté des grains et de l'hiver qui fit tant de ravages

Le prix des céréales est multiplié par cinq. De la Saint-Michel 1708 au 1er de l'an 1709, le prix du bled froment s'établit autour de 1 livre 6 sols et jusqu'à 30 sols. Au mois de mai, il était passé à 5 livres 10 sols. Quant au seigle qui était à 17 ou 18 sols, il coûtait alors 4 livres ou 4 livres 10 sols.

« Cette année-là il fit un hiver extraordinaire pour les gelées qui tuèrent tous les oliviers de la Provence et la plus grande partie des noyers et des châtaigniers, même les blés, surtout en Languedoc et Vivarais. »

1728-1729. La disette

« Manque de choses nécessaires et particulièrement de vivres » selon le dictionnaire. Le terme désormais oublié est fréquent dans les livres d'Histoire de France. Aujourd'hui, on parlerait de « pénurie ».



« L'année 1728, écrit Antoine VELAY, fut stérile. Le froment se vendait 3 livres ou 3 livres 10 sols et le seigle de 3 livres à 3 livres 10 sols, comme le froment. »

La récolte avait été si faible que les paysans ayant achevé leurs provisions de grain devaient puiser dans la récolte de l'année pour se nourrir sans pouvoir en réserver une partie pour semer en septembre... Les plus pauvres étaient naturellement les plus malheureux : acheter la semence relevait parfois de l'impossible. Pour Antoine VELAY, cultivateur aisé, c'était tout autre chose. Il pouvait traverser cette crise sans écueil majeur.

« Moi-même, ce que j'ai acheté comme blé ou châtaignes depuis la Madeleine m'a coûté plus de 500 livres. Dans ces années il ne se trouvait aucun crédit et la plus grande partie du peuple était à la mendicité [...] Cette disette était générale, on allait chercher le blé à Mende, à Alais ou ailleurs [...] y ayant une grande quantité de pauvres et beaucoup de pauvres honteux. Il y avait des gens qui venaient de nuit, dans les maisons qu'ils savaient y avoir quelque chose, s'en faire donner un peu, parfois par force. »

Le rôle de l'évêque de Mende

« Vers le mois de juin et juillet 1729, Monseigneur l'évêque de Mende voyant une disette générale dans tout le pays et particulièrement dans son diocèse, sollicita la province pour avoir du blé étranger, ce qui fut accordé. On fit voiturier en grande quantité du blé à Saint-Jean-de-Gardonnenque et on le distribua aux paroisses [...], Monseigneur de Mende ayant avancé l'argent de Saint-Jean jusques ici [...], c'était du seigle et de la tuzelle à 12 livres 10 sols le sac, qui était d'un cestier du Languedoc composé de 4 cartes 1/2 d'ici et le seigle, même mesure, coûtait 10 livres 10 sols ayant fourni les sacs. Il n'y eut pour la paroisse de Grizac que 10 sacs de tuzelle qui furent distribués aux plus pauvres. »

Antoine VELAY évalue la récolte de 1729 au quart des autres années. Et le voilà parti pour Lozérète ou Serviès « pour chercher 10 setiers de seigle à 15 livres le setier vendus par le sieur CHABERT de Villefort, fermier dans la paroisse du Tournel. »

Ci-dessus, ancien bâtiment, quartier de l'église





Pierre ROUMÉJON, fils de Jacques, brûlèrent dans la nuit, sans qu'on puisse rien retirer si ce n'est les bestiaux. »

1728. À La Brousse. « Le mardi 24 août 1728, à 8 heures du matin jour de la Saint-Barthélemy, se mit le feu à la maison d'Antoine BORNIE et, de là, à la maison MARTIN aîné, celle d'André DAUDÉ, de Jean Antoine MARTIN du cadet et de VIDAL, du cadet du Bessou, de notre beau-fils. Sa grange et ses gerbes qui étaient dans l'aire et bon nombre de celles de PUCHÉRAL son voisin, celle du Bègue, de Pierre MARTIN, de JALABERT, de VIALA de Salarials et de... au nombre de 17 maisons. Tous ayant été obligés de vendre tous leurs cabeaux et la moitié sans pouvoir semer. »

1730. À Rampon. « Le 4 février 1730, les maisons du lieu de Rampon brûlèrent, à savoir : Pierre PLANCHET, veuve CHAPTAL, GREL, FAYON, MEYNADIER, la veuve BONNAFOUS plus 22 moutons, VIDAL.

Il ne resta que la maison CHAPTAL couverte à tuiles. »

Méfais de l'hiver... et de la guerre

« André PANTEL de Grizac est décédé le 18 janvier 1721 près du village de Curières (Cassagnas), 4 ou 5 semaines plus tard les bergers ont trouvé son cadavre, fut enterré au Plan, près le dit lieu. Le 18 janvier 1721, il faisait très mauvais temps. »

« Le jeudi 10 février 1725, Toinette CHAPTAL venant de Treimès à Grizac, mourut à l'entrée du Villaret à cause de la neige et du mauvais temps. Même la jument qu'elle menait mourut aussi étant restée deux jours et trois nuits dehors. Après le mardi du dit mois fut portée aux Bondons par ordre de M. le curé, comme étant de la paroisse. »

Question : Toinette CHAPTAL était-elle une parente des petits CHAPTAL recueillis par Antoine VELAY et qu'elle serait venue voir ?

« Jean BARRÈS dit la jeunesse est mort à Grizac le 17 septembre 1725, l'ayant gardé chez nous deux mois, attendu que sa sœur de La Roche ne le voulut plus, étant venu de la guerre et laissé pour mort à Besançon. Il a été enterré par le curé PANAFIEU le même jour. »

« Dieu soit loué » : c'est par ces trois mots qu'Antoine VELAY annonce ce texte « le livre de toutes les petites affaires que j'ai fait depuis mon mariage, commençant par celui-ci, pour servir à mes après-venants de mémoire, où l'on trouvera toutes les acquisitions de notre domaine et autres affaires notables. Ensuite les biens de ma femme, le mariage de mes enfants et leur naissance, avec le décès de mon père, mère, beau-père, belle-mère et autres. »

Aujourd'hui le Vent des Bancelles a la primeur de ce témoignage rare. Le prochain article abordera les autres sujets évoqués par cet habitant de Grizac, cultivateur instruit et notabilité du village.

À gauche, ancienne maison MAZAURIC, où fut découvert le livre de raison d'Antoine VELAY

À droite, ancien pigeonnier

Simone Cros-Allier

En visite chez Roland Mousquès, homme des pierres

Lorsqu'on passe à l'entrée de Figeirolles sur la route entre Vialas et le col de Banette on tombe sur l'atelier de Roland. À l'extérieur d'un tournant serré, les terrasses proches s'animent soudain, les murs se mettent à raconter des histoires, des totems de pierre et de bois aux couleurs naturelles changeantes ponctuent le paysage.



Photo 1

L'espace y est encombré de pierres dressées, comme le sont les cimetières urbains, mais il n'y a pas là de lieu de repos. Fleurs de galets incrustés dans des murs, chimères grimaçantes, bouches déglutissantes, soleils, astres de dimensions et de couleurs variées. Il y a aussi là le dépôt de matériaux naturels bruts en bois, en métal et en pierre, chacun apportant déjà une trace, un profil, une forme originale, et dans ces stocks en attente le regard retient des petites et des grandes œuvres abouties, réussies.

- « Roland, peux-tu, en nous montrant tes œuvres, retracer le chemin d'artisan artiste que tu as suivi depuis plus de vingt ans et les périodes qui l'ont jalonné ? »

- Ça commence ici. Roland me conduit devant le mur de son garage, au pied de l'atelier. « Arrive des moments où on en a marre de faire toujours les mêmes murs. »

On comprend l'ennui de l'artisan qui monte des murs des jours entiers pierre après pierre, qui s'applique à les organiser couche par couche et à doser leurs diverses tailles pour assurer solidité et régularité. Et puis, un jour, travail et ouvrage apparaissent bien monotones. L'envie vient de rompre ces empilements et alignements sages et convenus avec un bon gros galet rond ou un bloc massif de quartz blanc.

- « On voit bien sur des murs anciens que nos ancêtres ont dû connaître une telle envie de les décorer lorsqu'ils ont choisi à quel moment et à quel endroit poser ces tâches blanches. »

Roland a pris goût puis passion pour cette aventure. Il y a eu ensuite d'autres galets aux dessins tracés par le temps. Ceux-là racontent tout seuls déjà une belle histoire et le mur est comme un écrin (photo 1). Et puis pourquoi ne pas donner à ces grands solitaires parfois majestueux un cercle de courtisans? soit de la même race, avec les petits galets ramassés dans le cours des rivières (photo 3) soit avec un chœur de schistes fins, heureux de se mettre au service d'un roi aussi beau (photo 2).

L'aventure de la création ne peut s'arrêter là! Et si ces ensembles faisaient fleurs, couronne, tresse et visage? Ici une nouvelle passion alimente la créativité.

- « Les têtes, les personnages, ça a été un moment très fort dans ma démarche de créateur » nous raconte Roland.

On est au cœur des traditions fondatrices de l'art : les masques, les totems, les costumes, les parures... voici les hommes de pierre, les femmes, les héros.... les dieux peut-être... (photos 4 et 5).

Il recherche des profils, des figures humaines présentes déjà dans les plis des roches qu'il suffit de rendre visibles. Ou bien il fabrique complètement le personnage et choisit des pierres colorées aux formes assurées pour lui donner toute leur énergie (photo 5).

L'œuvre la plus récente de Roland, à laquelle il travaille encore, est d'une autre nature que les précédentes (photo 7). Fini l'imaginaire, fini l'anecdotique, l'illustration. On n'est plus à la recherche de la pierre aux formes étranges qu'on fait parler. Le mur n'est plus ici support, ni même écrin, il est par lui-même décor, un sujet témoin de son histoire et de son implantation. À l'intérieur du tournant de la route, le schiste rencontre sa roche mère, le rocher qui affleure là. Il en épouse les angles et la rusticité (photo 7). Puis il côtoie sur une belle longueur un compagnon que les forces tectoniques lui ont déjà fait rencontrer souvent ailleurs, le granite. Frontière vivante. À deux, ils s'approprient le tournant de la route que les hommes ont tracé là, ses pentes, ses orientations.

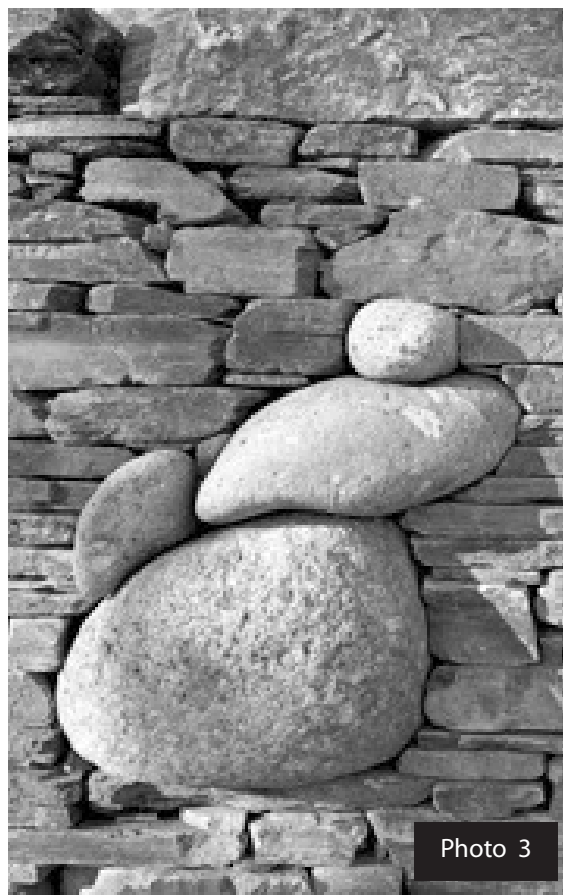




Photo 4

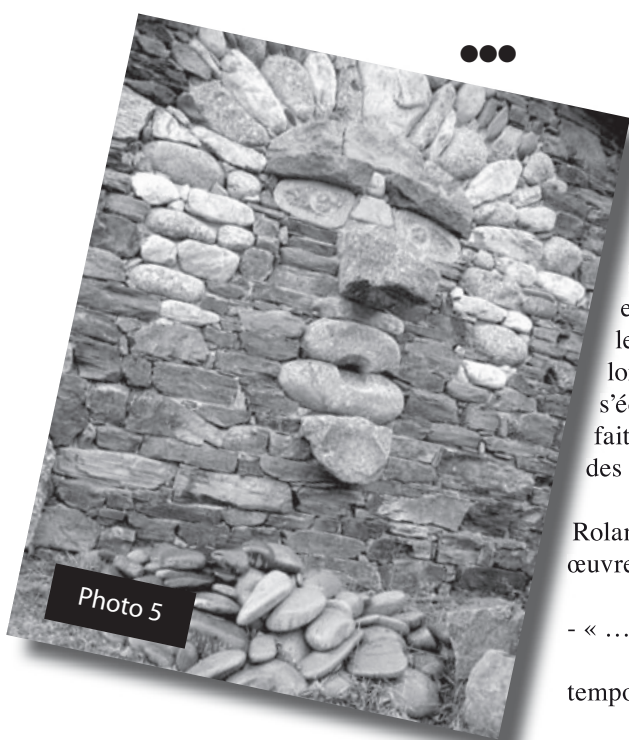


Photo 5



L'art ici c'est le jeu des plans, de leur pente, qui viennent au-dessus s'apaiser dans l'horizontalité. C'est aussi le chant des matières qui voisinent en contraste. C'est enfin l'interprétation du lieu : on a envie d'être là le matin au lever du soleil ou sous la pluie lorsque la pierre s'assombrit ou s'éclaire à l'eau. Lorsque le vent fait courir sur la pierre l'ombre des bouleaux.

Roland déclare soudain devant ses œuvres pourtant si solides.

- « ... Tout cela est éphémère ! »

Comme si son horizon temporel comme celui des pierres

qu'il travaille n'était pas nos existences humaines, mais le rythme des marées, des volcans, celui de la dérive des continents et des mouvements géologiques.

Dès le début de notre entretien, Roland a raconté combien sa propre aventure d'artisan artiste avait été accompagnée par le mouvement des « bâtisseurs en pierres sèches » auquel il participe. Pendant des décennies on a ri des constructions en pierres sèches, technique dépassée. On voyait surtout les murs écroulés par les pluies, détruits par le gibier ou le bétail. On passait à côté de tout ce qui tenait bon. Roland a été de ceux qui ont pris la peine de reconnaître puis de s'approprier les techniques de la pierre sèche.



Ils ont fait des essais, ont mesuré la résistance des ouvrages et conclu que le bâti en pierres sèches par sa simplicité et sa solidité pouvait de nouveau intéresser les constructeurs.

- « Au début on faisait des démonstrations dans les fêtes et les foires. Les gens venaient regarder, curieux; aujourd'hui l'association forme chaque année des amateurs et des professionnels, elle délivre un Certificat de Qualification Professionnelle. L'école cévenole de la pierre sèche va s'installer à quelques kilomètres de là, à l'Espinas sur la route des crêtes. »

Avec ses collègues Roland s'est libéré des idées reçues, il a dépassé la nostalgie patrimoniale, il a donné vie à une nouvelle culture de la pierre sèche. Mais il est sans doute de ceux qui ont le plus joué avec toutes les pierres, jusqu'à en faire un art.



Photo 7

Maurice Jeannet



Les insectes, la protéine de demain



En 2050 la planète portera 9 à 10 milliards d'hommes et de femmes. D'où tirerons-nous alors les protéines animales nécessaires en quantités beaucoup plus élevées qu'aujourd'hui? Face à un tel défi, l'entomophagie représente une des solutions possibles. Il reste du chemin à parcourir pensez-vous, mais finalement peut être pas tant qu'il n'y paraît !!!

En écho au thème national « les énergies durables », la fête de la science 2012 à Masméjean ouvrait la scène aux insectes, êtres vivants innombrables, représentant un maillon écologique majeur et à respecter, mais aussi énorme réservoir de protéines, facilement reproductibles et susceptibles de venir au secours de l'humanité. Les lignes qui vont suivre, et qui s'appuient sur la conférence donnée à Masméjean par Régine Elliott, directrice de la cité de l'insecte à Nedde en Limousin et sur des recherches complémentaires, sont un regard croisé à ce sujet, des mondes scientifique, économique, culturel...

Tout d'abord un constat

Dans les décennies qui viennent, la croissance énorme de la population conduira à un vrai défi. Il s'agira d'apporter à chacun une nourriture suffisante, en utilisant toutes les ressources disponibles et en respectant au mieux l'environnement. Certes nous savons qu'un tiers des productions sont aujourd'hui gaspillées et il serait sans doute possible d'inverser certaines pratiques.

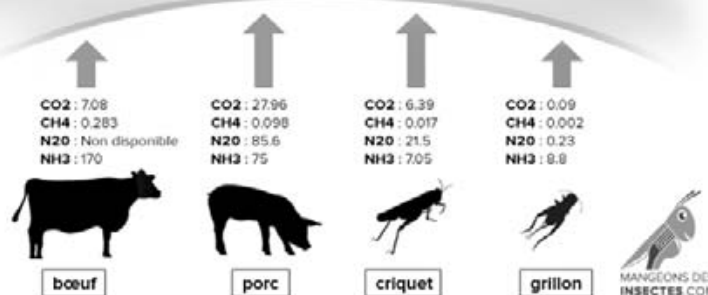
Cependant, si nous restons dans le même mode de consommation, d'ici 2050, il faudrait doubler la production de viande. Ce serait une véritable catastrophe économique et écologique. Malgré une agriculture plus raisonnée, les surfaces agricoles ne seraient pas suffisantes. Certains parlent de produire de la viande en laboratoire à partir de cellules souches cultivées, d'utiliser les nanotechnologies... La production et la consommation d'insectes (entomophagie) pourrait être une solution naturelle pour répondre à ce défi.

Serait-ce une vraie révolution que de manger des insectes?

Petit retour aux sources
Présents bien avant les hommes, les insectes ont sans doute constitué leur première protéine. On trouve des traces très anciennes de consommation. Des peintures rupestres représentant la cueillette de fourmis par les aborigènes sont visibles dans des grottes en Australie et les scientifiques ont découvert, dans des grottes de la région des Grands Lacs

Rejets de gaz à effet de serre

(rejets maximaux, en g par kg de masse corporelle par jour)



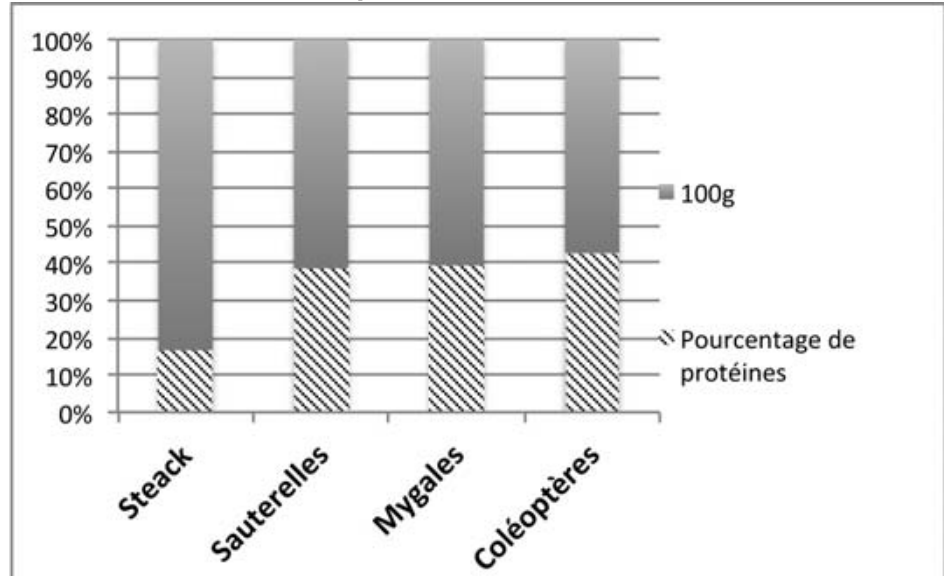
en UTAH, des couches de criquets vieilles de 5000 ans. Le philosophe grec Aristote (384-322 av. J.-C.) faisait déjà l'éloge des nymphes de cigales à la saveur exquise ; quant aux romains ils se délectaient de larves de scarabées. Dans la Bible et le Coran, il est également fait mention de consommation d'insectes.

Une question de culture

Aujourd'hui, la FAO (Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture) déclare que plus d'un millier d'espèces d'insectes comestibles sont consommées par au moins un tiers de l'humanité, et ceci surtout en Afrique, en Asie et en Amérique latine, où ils sont collectés à l'état sauvage. Présents pratiquement dans tous les milieux, ils sont disponibles une grande partie de l'année, dans les régions chaudes et particulièrement en zones forestières. La plupart des espèces sont consommées au stade d'oeufs, ou de larves beaucoup plus riches que les adultes (car gavées pour assurer leur croissance), et souvent grillées à même la braise. Peut-être serions-nous tentés de penser que ces peuples consomment des insectes parce qu'ils sont pauvres et qu'ils prennent ce que leur offre la nature en quantité. En réalité il n'en est rien puisque par exemple le Japon importe beaucoup de fourmis gros cul d'Amérique. Non seulement il ne s'agit pas de pauvreté, mais d'un menu de choix pour eux.



Richesse en protéines des aliments



Les insectes et nous

Si dans nos civilisations les insectes pollinisateurs comme les abeilles..., et ceux qui participent à la lutte biologique (on connaît l'utilité des coccinelles mangeuses de pucerons dans les jardins) sont très respectés, les dévoreurs de cultures sont combattus tandis que les nettoyeurs et recycleurs en tous genres, heureusement moins connus, travaillent dans l'ombre. Quant à une éventuelle consommation humaine, sa seule évocation génère une véritable aversion pour ces petits êtres « repoussants ». Il faut pourtant se souvenir nous dit Régine Elliott que même en France ils ont été consommés jusqu'au XIXème siècle, et aussi que nous en ingérons parfois sans nous en rendre compte.

En effet la charcuterie bien rose doit sa couleur à la présence de suc de cochonille tout comme certains bonbons et yaourts... Le fromage bien affiné recèle dans sa croûte des artisans et autres petites bêtes. Des ténébrions ou vers de boulanger peuplent la farine, leur aliment préféré, et la législation en tolère un certain pourcentage. Bref, on estime à 500 grammes d'insecte par an la quantité ingérée à son insu par un habitant des pays occidentaux. Mais cette répulsion de beaucoup de personnes pour les insectes est-elle la phobie des dards et autres effets dangereux pour la santé humaine, ou bien affaire de look ou encore de régime alimentaire ? ...

À ce sujet, les crustacés, au rang desquels écrevisses, crevettes, homards... qui se trouvent parfois dans nos assiettes sont, comme beaucoup d'insectes, des détritivores, nettoyeurs des rivières ou de la mer.

De bonnes raisons de manger des insectes

Un bon aliment

En règle générale, les insectes sont pauvres en graisses et riches en protéines. En effet, nous dit-on, si un steak de 100 g contient 20 g de protéines, 100 g de coléoptères en donnent jusqu'à 75 g. Les grillons ou les criquets ne contiennent que 2,2 % de matières grasses. De plus, les insectes apportent des vitamines (A, B2, C), et des éléments minéraux (calcium, phosphore, fer, magnésium).

À gauche, vente de criquets sur un marché au Mexique





Un grand choix

Trois espèces vivantes sur 4 sont des insectes et au-delà du fait que leur biomasse est la plus importante de toutes celles de la planète, la diversité de leurs espèces est également considérable. Cela donne ainsi la possibilité de choisir telle ou telle espèce eu égard à sa valeur alimentaire, à sa saveur, à son aspect, à la facilité de se la procurer...

Un élevage facile

En Asie, en Afrique ou en Amérique, une grande majorité des espèces d'insectes consommées provient de prélèvements en milieux naturels. La cueillette sauvage dans nos pays demanderait une grande vigilance, notamment par rapport à l'utilisation de pesticides en agriculture. Et si d'aventure l'on faisait vraiment haro sur quelques espèces, l'équilibre naturel et la biodiversité pourraient se trouver affectés par des prélèvements en trop grandes quantités. Ainsi, les tendances actuelles se tournent vers l'élevage, fait dans de bonnes conditions, d'un nombre limité d'espèces choisies, en sachant que les insectes se reproduisent et grandissent rapidement. Peut-on parler de rentabilité ? En tous cas les chiffres qui suivent sont surprenants : 10 kg d'aliments permettent de produire 9 kg d'insecte, mais seulement 1 kg de viande bovine, 3 kg de viande porcine ou 5 kg de volaille. Ceci s'explique notamment par le fait que les insectes consomment essentiellement pour se développer, sans avoir à assurer la chaleur de leur corps par exemple.

Une pratique favorable pour la planète

Contrairement à d'autres élevages, celui des insectes impacte peu l'environnement. En effet, la production si décrite actuellement de gaz à effet de serre (gaz carbonique, méthane...) considérée comme une cause du changement climatique, ou d'ammoniac qui acidifie les terres, n'a pas de commune mesure. Selon la FAO, des travaux de recherche effectués en Hollande sur l'élevage de 5 espèces d'insectes montrent qu'à productivité équivalente, les émissions de gaz à effet de serre représenteraient seulement 1 % de celles des ruminants par exemple. Par ailleurs d'autres chercheurs hollandais parlent aussi de plus grande sûreté sanitaire pour le consommateur car leurs travaux attestent que les insectes transmettent moins de maladies à l'homme que les porcs, boeufs, moutons ou autres animaux élevés traditionnellement, et ceci parce qu'ils sont moins proches de lui dans l'arbre de l'évolution.

Quels insectes consommer ?

Même si l'on parle de 1500 espèces environ d'insectes (mais aussi d'araignées et de myriapodes comme les mille pattes), consommés à l'heure actuelle dans le monde, les plus communément utilisés sont parmi les plus familiers puisqu'il s'agit de ténébrions ou vers de farine, fourmis, termites, grillons, criquets, chenilles et sauterelles, vers à soie...

Où les trouver ?

Il existe quelques élevages en Europe. La Hollande paraît le pays le plus avancé dans ce domaine. En France on commence à peine à produire et la réglementation reste à inventer. Cédric Auriol est le gérant d'une jeune entreprise de la banlieue toulousaine, productrice d'insectes alimentaires, qui commence à commercialiser sauterelles, cigales, ténébrions... élevés en vivarium. Il sait que, même si une sensibilisation voire une éducation sont nécessaires pour convaincre le consommateur, la consommation d'insectes par les humains est un marché qui mérite d'être exploré. Car pour l'heure aucune entreprise en Europe, et peut être même dans le monde, ne produit des insectes en quantités suffisantes et dans une qualité sanitaire irréprochable pour répondre à de gros besoins. Il précise que si aujourd'hui le grillon revient à son entreprise à environ deux cents euros le kilo, c'est parce qu'elle doit mettre en place tout le système de production, mais que d'ici 3 ans le prix du kilo de grillon devrait s'approcher de celui de la viande.

Comment les accommoder ?

Les insectes présentent une grande diversité de formes et une bonne variété de goûts. Comme celle de tous les autres animaux, leur chair a une saveur et ça va parfois même au-delà. Ainsi Hervé This, chimiste dans la gastronomie moléculaire et directeur scientifique de la fondation science et culture alimentaire, s'attache à mieux valoriser le goût libéré par la cuisson des parties dures de l'insecte,

Recettes

Apéritif champêtre

Mettre des grillons dans un plat au four. Faire griller à feu moyen pendant 10 minutes. Sortez du four, salez, laissez refroidir et servez en apéritif, comme des cacahuètes ou des chips. Il est possible d'affiner le goût en saupoudrant, avant cuisson, d'herbes aromatiques telles que thym, cannelle.

Parmentier nouveau

Écrasez avec un pilon ou un mixeur des insectes tels que grillons ou sauterelles jusqu'à les réduire à l'état de purée. Répartir dans un plat à gratin des couches successives de purée de pommes de terre et de purée de grillons (ou autre insecte). Saupoudrer de gruyère et d'herbes aromatiques. Faire cuire au four comme un gratin parmentier. Servir chaud.

Farine d'insectes

Les insectes sont séchés puis moulus à l'aide d'un mixeur. La farine d'insectes se conserve fort bien en milieu sec (à l'abri de l'humidité) et peut servir d'élément de base à de nombreuses recettes. La farine d'insectes a été notamment utilisée en Afrique du Nord dans les régions envahies par les criquets pèlerins pour conserver jusqu'au moment de leur consommation les grandes quantités d'insectes récoltés lors d'une invasion.

Quiche aux ténébrions

Remplacer les lardons dans la recette de la quiche traditionnelle par des larves de ténébrions qu'on aura pris soin de faire revenir à la poêle préalablement pendant quelques minutes (ce qui a pour effet d'en rehausser le goût).



la chitine qui les enveloppe. En apéritif, en plat principal ou en dessert, les insectes peuvent être accommodés de mille façons : crus ou cuits, grillés, bouillis, salés ou sucrés, accompagnés de sauce ou de caramel... La liste de recettes est infinie ! Pour pallier notre manque de pratique dans ce domaine, Bruno Comby nous donne quelques idées de préparation. Conférencier dans le domaine de l'énergie et écrivain de renommée internationale, il est le directeur scientifique de l'institut qui porte son nom. Il coordonne une équipe de chercheurs et de médecins effectuant des travaux dans le domaine de la santé préventive. Il prétend que la consommation d'une quantité raisonnable d'insectes de bonne qualité ne présente aucun danger pour la santé, au contraire. Adeptes lui-même du produit frais provenant d'un environnement sain et naturel, et de la technique (réservée aux entomophages déjà expérimentés) du « croqué vivant », il est l'auteur de l'ouvrage « Délicieux insectes ».

Il nous invite à de nouvelles explorations gastronomiques inspirées pour la plupart des méthodes de préparation utilisées dans les sociétés traditionnelles africaines et orientales ayant consommé ou consommant encore des insectes.

L'heure de vérité

À la fin de la conférence de madame Elliott le 13 octobre dernier à Masméjean, et devant la table de dégustation qu'elle avait préparée, les visages accusaient quelques grimaces... mais la curiosité prenait vite le dessus ! Au menu de ce goûter original : larves de ténébrions au curry et au goût pizza, bonbons entomophagiques, chocolat aux larves de ténébrions, scarabées et vers à soie grillés, fourmis tisserandes et leurs oeufs, criquets nature.

Finalement pas si difficile que cela de manger ces petites bêtes aromatisées à la sauce barbecue, au chocolat ou au caramel... De là à ce que chacun d'entre nous en serve à sa table, il reste encore un pas à faire. . .

« Mais si elles étaient réduites en poudre et incorporées à un plat, pourquoi pas » entendait-on dans l'assistance..., ou encore « ça ne remplacerait tout de même pas un bon coq au vin. ! » Il n'est bien sûr pas question de remplacer la viande par des insectes de façon régulière, mais seulement d'introduire cet aliment de temps en temps et d'induire ainsi de nouvelles habitudes alimentaires, et ceci pour la bonne cause !

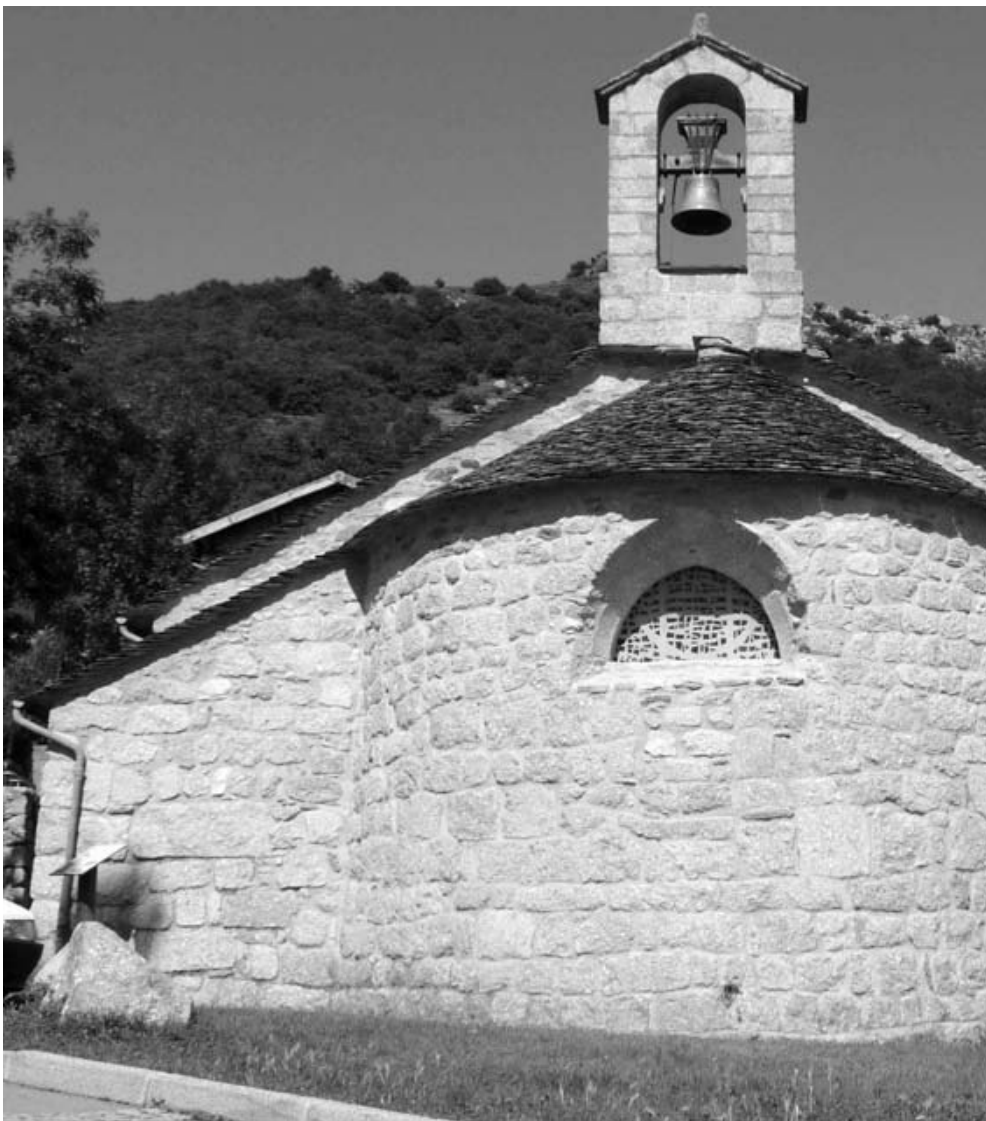
Sources :

la conférence de Régine Elliott (directrice de la cité des insectes à Nedde), l'article « grillons les grillons » (science et gastronomie), les sites web de la FAO, mangeons des insectes.com, Micronutris, Institut Bruno Comby.

Odile Rival

Été 2012, Vialas a fêté les 400 ans de son temple

Même si cet édifice tel qu'on le voit aujourd'hui n'est pas celui qui fut construit en 1612, les Vialassains se sont rassemblés tout au long de l'été 2012 pour découvrir ou redécouvrir un pan important de l'histoire de leur village. Panneaux d'exposition, conférences, archives locales privées et publiques ont rappelé les événements locaux très liés à la longue résistance qui a mené à la liberté de conscience.



Voici des extraits de l'exposition « 1612 – 2012, le temple de Vialas » inaugurée en présence du préfet de la Lozère et des élus

En 1612, le seigneur Jacques de La Fare, ouvert à la Réforme, donne aux protestants de la paroisse de Castagnols, la permission de faire bâtir un temple à Vialas sur un terrain lui appartenant.

Le 4 juin 1632, la Cour des comptes de Montpellier ordonne afin de permettre une levée plus efficace de la taille, la rédaction d'un nouveau compoix de la paroisse de Castagnols. Il s'agit d'arpenter et d'estimer toutes les propriétés. Le compoix (un document de poids 7kg, 842 folios et 1684 pages !) apporte beaucoup de précisions sur la place du temple.

Plus de cinquante ans après la construction du temple, d'anciens membres du consistoire réclament vivement l'attribution de places suivant leurs mérites et qualités compte tenu entre autres de leur contribution financière à la construction et à l'entretien du temple.

Convaincu d'avoir réussi à exterminer l'hérésie, Louis XIV signe l'Édit de Fontainebleau qui interdit tout exercice de la religion réformée. Les pasteurs sont bannis, les temples démolis, les Nouveaux Convertis (NC) sont victimes de dragonnades. Le temple de Vialas entre dans une deuxième phase de son histoire. À cette période la quasi-totalité des temples ont été détruits. Celui de Vialas, réduit à l'état de masure est reconstruit comme église catholique. Les protestants sont privés de leur temple par ordre de l'évêque du diocèse d'Uzès.

Convertis par la force, mais demeurés secrètement attachés à la foi réformée, les protestants se réunissent clandestinement pour célébrer leur culte. En 1690, accusées d'avoir comploté à l'auberge de L'Espinas avec deux cents personnes pour soulever les Cévennes ou d'avoir assisté aux assemblées des Aygadis (Polimies) ou de Montcuq (St Maurice de Ventalon), vingt personnes sont condamnées aux galères; douze d'entre elles sont des habitants des hameaux de Castagnols. Le régent de Vialas, Jean Bonijol, est pendu le 31 mai à la citadelle de Montpellier.

François Rochette né à la Planche en 1735, dernier pasteur martyr de la foi est mis à mort à Toulouse le 18 février 1762.

Ce n'est qu'en 1787 que l'Édit de Tolérance autorise le libre exercice de la religion réformée.

Le 24 décembre 1789, l'assemblée constituante accorde aux protestants la plénitude des droits civils et politiques.

Déclaration des droits de l'homme et du citoyen : Article 10 : « Nul ne doit être inquiété pour ses opinions, même religieuses, pourvu que leur manifestation ne trouble pas l'ordre public ».

1789 : les Vialassains réclament la liberté complète de charges et emplois pour les protestants

« Ce pays, habité principalement

par des protestants, et que des émigrations nombreuses ont rendu pauvre et désert, serait aujourd'hui dans une position bien différente, si les préjugés du fanatisme n'avaient rompu la paix qui devait y régner. Et c'est pour la cimenter à jamais entre nous, que cette communauté, à l'unisson des autres, supplie sa Majesté de joindre, à la liberté des religions, l'admission et la participation aux emplois et charges publiques de l'État, en faveur de ceux qui en ont été exclus, assurés que, dans l'exercice de ces charges et emplois, ils contribueront également au bonheur des peuples et à la prospérité du royaume. »

1791 - Pétition adressée par les protestants aux catholiques pour solliciter l'autorisation d'utiliser l'église pour célébrer le culte réformé après la messe.

«... Aujourd'hui paraissant que chacun peut librement réclamer ses droits, les protestants de cette communauté voudraient pouvoir exercer les leurs à ce sujet, non dans le dessein d'inquiéter leurs concitoyens catholiques romains, mais dans l'espérance de vivre unis plus que jamais. »



considérable essor démographique. Si la mine et l'usine attirent vers Vialas un certain nombre de catholiques, la prépondérance des protestants reste écrasante.

Dans la moitié du XIXe siècle, d'importants travaux financés par les paroissiens sont entrepris dans le temple : réfection du pavé intérieur, agrandissement de trois croisées, relèvement de toute la toiture, révision des enduits intérieurs, mais aussi construction d'une sacristie et d'un clocher.

Au XXe siècle, la loi de séparation de l'Église et de l'État, votée en décembre 1905, modifie le statut des pasteurs et des prêtres dans la société civile. Ils sont privés du traitement que leur versait l'État. La paroisse devient juridiquement une « association culturelle ». La commune continue d'assurer l'entretien du temple et de l'église, dont elle est propriétaire. La fête de la paroisse protestante ou « Fête du chalet » réunit chaque été les familles de la « diaspora protestante de Vialas » à celles qui sont restées ou reviennent « au pays ».

Le temple aujourd'hui

Après les deux guerres mondiales, les travaux de rénovation et d'embellissement du temple se multiplient. Vétustes et devenues inutiles du fait du déclin démographique, les galeries construites en 1845 sont supprimées entre 1958 et 1960. Des artisans locaux fabriquent une deuxième chaire et une table de communion.

Dans les années 60, l'artiste protestant Robert Pillods (1908-1996) pose cinq vitraux. Le vitrail du centre de l'abside évoque la barque des pêcheurs du lac de Galilée sur laquelle Jésus avait pris place pour enseigner la foule.

1978 : Inauguration de l'orgue construit sous la direction de Jean Vernet, grâce à l'effort financier des paroissiens.

Des conférences pendant l'été 2012

Un public nombreux a suivi les conférences organisées pendant plusieurs jours :

« François Grongnet, dernier ministre de Castagnols avant la révocation de l'Édit de Nantes, des Cévennes à l'Angleterre » par Henri Teisserenc, membre correspondant de l'Académie des Sciences et des lettres de Montpellier. En novembre 1685 avec toute sa famille et ses parents, il passe en Suisse par Genève avant de rejoindre l'Angleterre.

« Vialas et son temple : 400 ans d'histoire » par Pauline Schmitt-Pantel, professeur émérite à l'Université Paris-Panthéon Sorbonne, Jean-Claude Schmitt, directeur d'études à l'EHESS et Jean Verney, organiste au temple.

« Les défis de l'annonce et du partage de l'évangile aujourd'hui » par le pasteur Christian Galtier, directeur général de la fondation John Bost qui accueille dans 21 établissements, adultes handicapés physiques et/ou mentales, et personnes âgées.

« Comment Vialas et ses environs sont passés au protestantisme » par Marie-Lucy Dumas, historienne régionale, présidente du Lien des Chercheurs cévenols.

« La paroisse de Castagnols (Vialas) pendant la guerre des camisards (1702-1705) » Par Pierre Rolland, auteur de livres sur les Cévennes et les camisards. L'auteur de la conférence a présenté la vie quotidienne de la population en cette période tourmentée, en particulier à partir de documents inédits des archives départementales de l'Hérault.

La dernière conférence a permis une réflexion sur « La laïcité, garantie des religions » par Michel Miaille, professeur émérite de Droit Public et Science Politique Université de Montpellier I, Président de la Ligue de l'Enseignement de l'Hérault. Cette question est posée à toutes les sociétés, mais elle reçoit des réponses différentes en fonction des histoires et des particularités socio-politiques.

La formule correspond plutôt aux solutions des Anglo-saxons alors que la réponse française privilégiera plutôt la « garantie de la liberté de conscience ».

La deuxième moitié du siècle est marquée par un rapprochement entre catholiques et protestants, né de la volonté, l'amitié et le travail commun de l'abbé Jean Roux, curé de Vialas de 1949 à 1993 et des pasteurs Frank Hervé, Paul Dombre et Jérôme Sabatier.

■
Lucile Pantel

POUR INFORMATION

Les amis de l'orgue du temple de vialas organisent régulièrement des concerts. Dans un prochain numéro du Vent des Bancelles, un article sera consacré à cet instrument construit par un véritable passionné.



Lauréats, lauréates sur le mont Lozère

Depuis trois ans, sur notre canton, se déroule une belle manifestation qui attire, non seulement des « gens du métier », mais aussi de simples curieux intéressés par l'élevage bovin. Cette manifestation a lieu au mois de septembre, à La Brousse.



L'élevage de bovins sur le mont Lozère n'est pas nouveau, c'est une tradition ancestrale qui génère une belle activité économique et la publicité autour de cette manifestation a l'intérêt d'attirer des touristes ravis de faire de belles photos dans ce coin privilégié de notre canton.

D'une manière générale, on retrouve des bovins sur l'ensemble du mont Lozère et ses contreforts. Pour le côté sud qui nous intéresse, La Brousse, Finialettes, Finiels, Racoules, Fraissinet, Villeneuve, l'Hermet, Masméjean, Les Vernets, Les Bondons, La Veyssière... sont autant de hameaux où vivent des familles d'éleveurs.

Cette année, la remarque d'un photographe amateur (et peu averti !) qui « flashait » de tous bords m'a donné l'envie de rédiger ces quelques notes. « éleveur de bovins », disait-il, « c'est un bon boulot : des primes, quelques piquets, des clôtures. On sort les bêtes au printemps et on est peinarde jusqu'à l'hiver ! » Ce Monsieur n'employant pas le ton de la boutade, j'ai dû rentrer dans le détail pour ne pas le laisser

dans
u n e
i g n o -
r a n c e a u s s i
t r i s t e q u e r i d i c u l e !

Son étonnement fut grand lorsqu'il découvrit les contraintes de gestion d'un troupeau bovin, sur le plan administratif, d'une part, mais aussi pour organiser les pâtures, les plans de fauche, les mises en estive, l'acquisition de fourrage de plus en plus nécessaire... Et que dire des problèmes vétérinaires, des maladies* (voir encart) souvent difficiles à enrayer. Le métier d'éleveur ne s'improvise pas, il se spécialise de plus en plus, tout en conservant une part de traditions qui ont fait la force des générations précédentes. Parmi ces traditions, l'organisation et l'entretien des espaces jouent un grand rôle. Pour ne citer qu'un exemple, les éco-buages, pratiqués avec discernement permettent de garder des pâtures accessibles, utilisables et productifs. C'est, là aussi, une force de notre territoire qui doit s'affirmer par rapport à d'autres régions de France bien

mieux loties sur le plan climatique et en matière de qualité des sols. En de nombreuses régions d'élevage, la moyenne de deux à trois couples de bovins à l'hectare est chose courante. Chez nous, l'on doit se contenter d'un couple et demi à l'hectare et parfois moins, ce qui entraîne une difficulté supplémentaire pour nos éleveurs afin de les rendre compétitifs face à la concurrence de leurs collègues exerçant dans des régions plus favorisées.

Profitons-en donc, pour mettre à l'honneur nos éleveurs qui ont été primés dans plusieurs foires agricoles. À ce jour, seuls les éleveurs de race Aubrac participent à ces concours agricoles, mais leurs prix individuels ont l'avantage d'attirer l'attention sur l'ensemble de la profession. Leur savoir-faire dépasse largement leurs exploitations respectives et c'est notre territoire en son entier qui en profite.



Avant de détailler les palmarès, je voudrais attirer l'attention sur la première manifestation de la saison qui se déroule à La Brousse. Cette année, la troisième édition a eu lieu le 11 septembre. La Brousse concentrait le cœur de la manifestation qui touchait aussi les villages environnants. Neuf éleveurs exposaient sur le thème « Fermes ouvertes : exposition vente d'animaux Aubrac ». D'autres races étaient présentes en parallèle à la race Aubrac, mais elles sont proportionnellement moins nombreuses sur nos terres. 216 animaux étaient exposés, ce qui représente une très belle performance et 61 ont été vendus dans la journée, donnant l'occasion aux « touristes » d'assister à quelques négociations (en anciens francs !) et surtout à la « patche » qui conclut traditionnellement la transaction.

Cette édition a été l'occasion de remettre les trophées des prairies fleuries. Cette opération initiée par le Parc national a permis de primer Thierry Rouméjon de Racoules,



Jean-Paul Velay

- Le virus Schmallenberg (SBV) a été identifié pour la première fois fin 2011 chez des ruminants en Allemagne, aux Pays-Bas, en Belgique, en Grande-Bretagne puis le 25 janvier en France. Ce nouveau virus s'apparente à une famille de virus connus (orthobunyavirus) mais non observés en Europe jusqu'alors.

Ce virus est très vraisemblablement transmis par des insectes piqueurs, des culicoïdes, mais peut-être aussi par des moustiques.

Le virus Schmallenberg apparaît susceptible d'entraîner chez les ruminants adultes des symptômes bénins, voire inapparents (fièvre, diarrhée, baisse de production laitière observées chez les bovins).

Actuellement les principaux signes d'appels sont : naissance de nouveaux nés malformés, avortements, mortinatalités résultant de l'infection des femelles en gestation.

Les malformations congénitales touchent principalement le squelette et le système nerveux.

- La besnoitiose, une maladie parasitaire des bovins due à *Besnoitia*, parasite de la famille des coccidies se transmet essentiellement par piqûre d'insecte (les taons en particulier).

La maladie : 3 phases se succèdent. La phase fébrile, ensuite la phase d'œdèmes et enfin la phase de sclérodémie (l'œdème disparaît progressivement, la peau dans les régions atteintes s'épaissit, se plisse et se cartonne).

Les animaux atteints présentent des difficultés pour se déplacer, s'amais-grissent progressivement et finissent par mourir d'épuisement.

(source : GDS 48).

« Dans ces deux cas, ces deux maladies ne sont pas contagieuses pour l'homme. Cependant, elles sont très difficiles à combattre et à traiter ».

Thierry Rouméjon



PALMARÈS

La Brousse était représentée à « Qualiviande » à Aumont-Aubrac du 14 au 16 septembre. Cette manifestation départementale regroupe les races à viande du département avec trois races bovines. La race Aubrac représentait 70 % des animaux exposés, la race Limousine, 20 % et la race Charolaise, 10 %. Les races ovines et équinnes (pour la viande) étaient aussi présentes. Les élevages des GAEC Boissier et GAEC Mazoyer avaient fait le déplacement et le GAEC Boissier a remporté deux premiers prix, respectivement pour la section « vache 4-6 ans » et « génisse 10 mois Aubrac » et un troisième prix pour la section « taureau adulte ».

Quelques jours plus tard, du 3 au 5 octobre, avait lieu le « Sommet de l'élevage de Cournon », une grande foire agricole à Clermont-Ferrand où Thierry Rouméjon et le GAEC Mazoyer avaient fait le déplacement. Le premier prix « vache Aubrac plus une velle Aubrac-Charollais » a été attribué au GAEC Mazoyer.

Enfin, le concours national de la vache Aubrac qui a lieu tous les deux ans s'est déroulé, cette année, à Laguiole du 12 au 14 octobre. Seul le GAEC Boissier avait fait le déplacement pour présenter neuf animaux du même élevage, dont deux taureaux, trois vaches adultes et des génisses et des veaux de différents âges. Le GAEC Boissier a obtenu le premier prix « vache de 3 ans », le deuxième prix « vache de 5 ans » et le prix d'ensemble concernant les élevages de moins de 70 vaches allaitantes.

Ce palmarès prouve le dynamisme de nos Éleveurs et la volonté de se faire connaître et reconnaître.



Embeuratz-vos de lenga amb los viralengas

Lo 18 de decembre, a Fraissinet, alara que fòrça mond pensava a Bogarach, la còla del Vent dels Bancels s'èra atalada al trabalh en prevision del numerò 97 ; E entre pastissons e cidre (o cofessam, aquò's costuma dins la nòstra còla) Esteve, mon vesin que mestreja plan la lenga nòstra (d'unes dison lo patoès) me diguèt : « Tap tarat taparà pas, tap pas tarat taparà ! », tot aquò dich a la lesta e plan articulat.

Sus còp foguèri subtat : aquela tièra de mòts plan causits, cosins, jogaires, plan enonciats avià encantat mon aurelha. To aquò pòrta un nom : lo viralenga. Lo viralenga es un mejan de far virar la lenga dins la boca, de la mastralhar, de la far rodar amb fòrça plaser, de mai en mai a la lèsta ; aital la lenga jòga, s'enrotla, s'entortobilha, se desplega, s'estira e gaudis. E un còp èra , un viralenga capitat èra un viralenga asartat de mai en mai lèu, de mai en mai sovent, de mai en mai vite ; aquí t'abèuravas de lenga. E l'Esteve que de segur s'èra abèurat d'aquela lenga, s'arestèt pas aquí ; m'en endralhèt dos autres :

Le 18 décembre à Fraissinet, alors que tout le monde se focalisait autour de Bougarach, l'équipe du Vent des Bancels travaillait assidûment sur le n° 97. Entre petits fours et cidre (nous le confessions, c'est habitude dans notre équipe) Étienne mon ami qui maîtrise parfaitement la « Lenga nòstra » que l'on appelle trop couramment le patois, me dit :

« Tap tarat taparà pas, tap pas tarat taparà ! », tout cela très vite et bien articulé. (Essayez!). Cela me surprit : cette suite de mots, bien choisis, cousins, joueurs, bien articulés avait charmé mon oreille. Tout cela porte un nom : le vire langue ; un moyen de faire vibrer la langue dans la bouche, de la mastiquer de la faire rouler avec beaucoup de plaisir et de plus en plus vite ; ainsi la langue joue, s'enroule, s'entortille, se déroule, s'étire et jouit. Jadis un vire langue était abordé très jeune, répété, le plus rapidement possible. Ainsi se boit une langue. Et Étienne, qui c'est certain s'était abreuvé dans son enfance, de cette langue, ne s'est pas arrêté là ; il m'en a cité deux autres :



*« Al pè de mon prat i a una soqueta e sos cinq soquillonets
Lo que los dessoquillonetarà
La soqueta e los cinq soquillonets aurà !*

*« Tres duganèls se desadugalinèron
Sens jamai podre se desaduganelir
Lo que me los desadugalinàrà
Lo duganèl e los tres duganelos aurà ! »*

*Ja podètz vos entraïnar mas belèu podètz començar amb
de viralengas mai aisits ; per exemple :
Maintenant, vous aussi, vous pouvez vous entraîner en
commençant par des vire langues plus faciles :*

*Lo ventolinèt del ventolin ventoleja sus Ventalon ;
o encara del costat de la Bolada ;
Raja lo rajòl del riusset del riu de Riutort. O encara mai :
La vacha a vachonat ; a fach un vachon coma un vachas ;
Lo molinaire del molin de la molina molina mòl.
Sol, lo solelhon a solelhat coma un solelhàs.
Las escobilhas escobilladas per l'escoba son dins
l'escobilhièr.*

*Tot aquò plan mestrejar podrètz vos atacar en aqueles .
Puisque vous commencez à les maîtriser vous allez
continuer.
Se plòu, plòu plan pauc !
Tròta topin que topin trotava tròta topin que topin trotèt
e la coeta se copèt.
La fuèlhòta de la fuèlha s'esfuèlhèt e lo fuèlhèt del
fuèlh s'esfolèt .*



*Lo draquet del drac de la draquessa s'endraquèt dins
la dracada.
Plovinoneja, plovineja, plòu al sòl, es pas lo dòl del
cagaròl.*

*Osca podètz anar mai luenh e puèi, acabar amb los
de l'amic Esteve.
Bravo, persévèrez, et terminez par les deux d'Etienne
ci-dessus
Dos cotèls s'escotelevan, doas costeletas se descostel-
havan e los roflans escotavan.
La calor acalorida acaloreja la correira acalorida dins
lo corredor acalorit
Una feda feluda felada beluda belada e esquilada
Aviá fach un anhèl felut felat belut belat e esquilat
Aquò èra la feda que l'aviá fach !*

Et maintenant amusez-vous avec ces viralenguas musicaux...

La guitarra

*Rara es la guitarra d'una guita que se grata la pata
Rire de la guita que se grata la pata amb sa guitarra es rar
Gaitar la guita gratar la guitarra amb sa pata
Es pas tapar la ratiga ni targar amb la tigra de Taigà!*

Lo tamborn

*Tap tarat taparà pas ; tap pas tarat taparà (2)
Tap pas tarat taparà (3)
Tap tarat taparà pas (2)
E per que pas !*

L'acordeon

*Simon l'acordeonist a après l'acordeon amb l'acòrd de Leon
Mas a la còrda de Leon acordarà pas son acordeon lo Simon
Se racorda amb Leon , Simon, quand a lo don de l'acordeon.*

Lo violon :

*Un violonaire voliá vendre son violon envelopat dins
una vela de velós violet
Un violonetaire volguèt veire lo violon que desenvolopèt
lo violonaire
Mas en desenvolopant son violon, lo violonaire vegèt
pas s'envolar la vela de velós violet
Que se venguèt venjar sus lo vendeire e se l'emportèt.*

Lo Graile :

*Grailí, Grailet lo graile de mon grand
Quand grailejava mon grand amb son graile sus la
grava del Grau
Ma grand grandilhonava :
«Grailejarà encara aquel grailaire que graileja a las
aurellhas del graulet !»*

*Oscas avetz estat formidables ; pensi qu'anem far un concors de viralengas
lo 22 de junh dins l'encastre del festenal Total Festum que se debanarà al
Pont de Montverd, los 21,22 e 23 de junh.*

Bravo vous avez été formidables ; je pense que nous allons organiser un concours
de vire langues le 22 juin dans le cadre du Total Festum qui se déroulera les
21, 22, 23 juin à Pont-de-Montvert.



Alain Pantel

La Blondine se marie avec Henri Castanet

Texte de Roger Lagrave

L'abbé du Chayla vient d'être assassiné et après la première bataille de la guerre des Cévennes, la répression se fait de plus en plus forte ; l'intendant Bavielle et le maréchal Montrevel appliquant sans réserve les édits du Roy. Les nouveaux convertis (N.C., que les huguenots brocardaient en « néchi » - idiots) sont nombreux. Comment ne le seraient-ils pas quand ils savent le prix à payer pour conserver sa foi : opter pour la religion catholique « sous peine, dans sa propre maison, de loger quelques dragons, leur fournir gratuitement le lit, le vin, le foin, la chandelle... et en plus des 2 repas, 2 sols par jour et par dragon ».

C'est ainsi qu'Henri Castanet de Massevaques « prend la décision de se faire rebelle à l'église de Rome ». Son action va se manifester vers l'Aigoual et la vallée du Tarnon. Nous sont également présentés deux autres huguenots, Marie Planque qu'on appelait Mariette « qui, à 12 ans, ses parents firent bergère de nos chèvres » et Paul, son frère, cardeur de laine qui lui, avait bénéficié de l'école protestante et savait lire.

En même temps, nous voyons se dérouler des scènes où la dureté se mêle à la ferveur religieuse.

Marie, à l'issue d'une cérémonie rencontre Henri. Ils se fiancent, se marient, réussissent à partir à Genève où l'accueil est difficile : les pasteurs de là-bas, fort éloignés des réalités cévenoles, ne les comprennent pas. Déçus, ils reviennent, Henri meurt, Marie est jugée et enfermée à la Tour de Constance. Elle rencontrera un gardien de la Tour, se remariera. Elle mourra vers 1740.

Le récit se lit d'une traite ; Y sont relatées des situations terribles ; celles que connut pourtant notre Cévennes dans un temps qui n'est pourtant pas antédiluvien et où la présence de Dieu, de la Foi, de l'Éternel, dominant.

Peut-on imaginer aujourd'hui que de tels événements aient pu se passer ?

■
Etienne Passebois

« La Blondine se marie avec Henri Castanet camisard de l'Aigoual » de Roger Lagrave dans la collection : « Rendez-vous aux 3 Fayards ».

La Blondine se marie



avec
Henri Castanet
camisard de l'Aigoual

R. Lagrave

On peut se procurer ce
« cahier » en s'adressant

aux Editions
Gévaudan-Cévennes,
48400 La Salle-Prunet.
Prix de l'exemplaire :
5€ (frais postaux compris).

Fraissinet conseil municipal 6 février 2013

Présents parmi les conseillers municipaux :

Dominique Molines, Jean-Marie Thoyer, Gilbert Roure, Jean-Pierre Allier, Yves Commandré, Paul Commandré, Marie Lion, Thierry Mazoyer.
Autres présents : Yves Pucheral.
Excusés : Nils, Eugène et Christelle

Secrétaire de séance :
Marie Lion

- Moyenne tension :

Travaux d'enfouissement finis à Finialettes, Rûnes en cours (retard à cause d'une canalisation d'eau rencontrée), Fraissinet à venir prochainement.

- RD35 :

mines (fermeture pendant 10 jours) ; problèmes de vols sur le chantier.

- Travaux sur la maison de Marie :

2 jours de travaux effectués par l'entreprise Chapelle, puis arrêté.

- Emplacement des conteneurs : Sylvain Desmat est venu y travailler sur ses jours dévolus à la commune (conteneurs à la Z.A., devant chez Yves) ; nettoyage débroussaillage (Marassogne, future station de Fraissinet, entretien prise d'eau, sablage des ruelles...)

- Logement de la mairie :

Finis (traitement charpente, volet et rampe extérieure faits). Financement OK (accord subvention de la Région et du Département obtenus).

- Lancement de marchés :

voie communale de Racoules (3-4 entreprises averties) ; chemin des Clauzes-LaBrousse (régularisation cadastrale à finir). Ms. Pantel et Meyrueix OK. Intervention d'Yves Pucheral pour conditionner sa cession de terrain. Délibération à l'unanimité : la mairie s'engage 1) à

laisser l'accès libre entre les parcelles situées de part et d'autre du chemin, à ne pas exiger de clôturer le chemin, à ce que la commune mette si besoin un nouveau passage canadien (en cas de séparation des parcelles), 2) à rétrocéder l'ancien chemin.

- Commission locale de l'eau : délibération à l'unanimité pour que Jean-Pierre soit proposé comme délégué à la commission locale de l'eau pour le très haut bassin du Tarn.

- Réunion Agence de l'eau/pays Cévennes : Dominique Marc (SPANC) est remplacé par un nouvel interlocuteur (pas de financement pour les assainissements semi-collectifs surtout si le réseau passe sur la voie publique, lourdeur administrative renforcée). Pour le projet d'assainissement semi-collectif de Finialettes (11 maisons), le conseil décide de ne pas facturer les travaux réalisés pour ce réseau sur la voie publique soit 1500 €/hab. de subvention indirecte. Nouvelle politique de l'Agence de l'eau (au 1/1/2014) : qui va refinancer les petites stations d'épuration (Fraissinet puis La Brousse, Rûnes) à 25 %.

- Suite aux inondations (novembre 2011) : réception des accords de subvention par l'État (35 %) et la Région (10 %) ; attente de la réponse du département (10 % ?).

- Mise aux normes des périmètres des captages : 2 subventions obtenues (50 % de l'Agence de l'eau soient 48 000 €, 25-30 % du Département). Réalisation prévue courant 2013.

- Dossiers Communauté de Communes : le Budget est prévu sans augmentation. Maison de Marie : en cours, Lozère Développement fait la promotion. L'Espinas : financement du projet bouclé (subvention 80 %) Z.A. Masméjean : 3 lots mis à la vente, viabilisés, consultation des entreprises en cours, financement bouclé (revente à 11 €/m²). 2 lots déjà retenus (bois et calèches).

- SIVU Estournal : convocation

par l'Inspection académique jeudi 30/1/13. Carte scolaire OK avec une prévision de 61 enfants pour la rentrée 2013. Rythme scolaire : demande, à l'unanimité des conseillers, de dérogation pour l'application des 9 demi-journées hebdomadaires, pour la rentrée 2014 et non 2013. Proposition pour gagner du temps pour une meilleure concertation + être vigilant sur les dépenses déjà importantes du SIVU.

- SIVOM : une réunion importante a eu lieu suite au départ de Vialas. Dissolution du SIVOM prévue le 1/4/13. La Communauté de Communes reprend à sa charge le transport à la demande. Pour les propriétés à rétrocéder, discussions à suivre.

- Sébastien Rampon : délibération à l'unanimité accordée pour pouvoir stationner un camion pizza (normes validées) sur 2 sites : Parking de la cascade de Rûnes/de la vue du Pont.

- David Ozil : refus de la demande de subvention (pour s'installer comme mécanicien sur la commune du Pont de Monvert). On n'a jamais donné d'aides directes même aux artisans de la commune..

- 2 gardes-corps du Pont de Paillasse démolis par 2 accidents. Assurance fonctionne. Remplacement prévu par le garage du Mazel.

- Réception du devis de commande de panneaux routiers (voie sans issue, commune Fraissinet) : 670 € (entreprise SES ok) ; accord pour la suppression du panneau 30 km/h à l'entrée du Pont.

- Thierry Mazoyer : « y'en a marre des tas de déblais partout ! »

- Réunions à venir : 11/2/13, 14 h : AG mont Lozère Élevage. Présent Gilbert. 12/2/13, Florac, 17 h 30 : projet de maison médicale sur Florac : conditions à discuter. Présent Jean-Marie, 13/2/13, Pont de Mt : AG ADMR. Présent Dominique. 15/2/13, IUP Mende, 14 h 30 :

ministre de la décentralisation et de la réforme territoriale. Présent Jean-Pierre. 21/2/13, Pont de Monvert, 14 h : réunion Stevenson. Présent 22/2/13, Florac, Supagro, 9 h -16h30 : thème du Dialogue territorial (préfets, Bourquin..., discussions sur Causse-Cévennes, UNESCO...). Présent Yves, Gilbert. Prochain conseil municipal fin mars (budget).

Pont de Montvert conseil municipal 28 septembre 2012

Présents :

Alain Jaffard, François Folcher, Maurice Plagnes, Frédéric Folcher, Delphine Desnaud, Rachel Cayrac, Yves Elie Laurent, Albert Douchy, Stephan Maurin, Catherine Blaclard

Absente : Maryse Bres

Secrétaire de séance :
Catherine Blaclard

Approbation du compte rendu du conseil municipal de juillet.

- Organisation du fonctionnement du conseil municipal avec arrêté de délégation et attribution des tâches en fonction des compétences de chacun des conseillers.

Des arrêtés ont été pris pour les délégations accordées aux adjoints.

- Rachel : relation avec les agriculteurs et secteur Finiels

- Yves Élie : lien entre les associations ; Culturel et le Site internet, Relai AEP du Haut Tarn

- Maurice : adjoint s'occupant plus particulièrement des problèmes d'eau, d'assainissement, de la logistique communale.

- Albert : domaine environnemental, communauté de communes.

- Stéphane : SIVU de l'Estournal, aspects éducatif et sportif.

- Delphine : enfance, jeunesse et bibliothèque.

- Frédéric : animations, camping et gîte, tourisme et déneigement.

- Cathy : santé et tourisme en association avec Frédéric.

- François : dossiers sur les travaux, suivi des agents avec Maurice, déneigement et relation avec les contrats verts.

- Alain : urbanisme, aménagement, gestion du personnel et finance.

Bilan et état des lieux des chantiers :

- programme voirie CG 2012 : réalisation bicouche marron jusqu'au village de l'Hôpital et apport de grave naturelle dans la traversée du village et la VC4 de Salariaux à la Draille ; réalisation de bicouche sur la rampe de la Destourbe ainsi que réalisation de béton bitumeux à la fin de la rampe de la Jallerie ; reprofilage en grave émulsion et bicouche de la VC du Merlet, de la VC de Villeneuve, du départ de la VC de Montgros à Champlong, de la descente de la poste et du parking de l'aire de jeux de l'Estournal.

- travaux en commande : branchement des égouts de la maison Roure par SARL Rouvière, branchement de l'assainissement derrière la Truite Enchantée par SLE Sévigné, écoulement pluvial du pré Platon par SARL Rouvière et remplacement de l'éclairage public détérioré à Grizac par le SDEE.

- travaux contrats verts : débroussaillage des abords du stade, nettoyage du Chaoussat, élagage entre Montgros et le Cros et élagage de la VC de Rieumal.

- devis en cours/AEP du pont de la pierre et fuite d'eau à Frutgères.

- stade : réalisation de l'éclairage par le SDEE et AB travaux.

- temple : reprise des travaux par

l'entreprise Bellard, travaux de menuiserie lambris de la voûte et des plafonds.

- passerelle : travaux en cours du platelage, des réseaux humides des protection et accès.

Compte rendu de réunions :

- PNC pour la VCI : il a été convenu pour cette année, le goudronnage jusqu'à l'entrée du village de l'Hôpital et à partir de 2013, un programme pluriannuel de rénovation avec emprunt de terre sur le site, aménagement de trois parkings et création de fossés, aqueducs et traitement des autres hameaux.

- communauté de communes : la ZAE de Masméjean avance bien, le bistrot de l'Espinassas est ouvert, convention de concours technique de la SAFER pour connaître en temps réel pour une commune tout type de vente sur son territoire (délibération favorable), réunion pour le CEL le mardi 2 oct pour les dossiers 2013

- financement de l'assainissement collectif : le financement des dépenses relatives à l'extension du réseau d'assainissement collectif peut se faire de deux façons ; soit par une taxe d'aménagement lors d'un permis de construire, soit la PAC (participation d'assainissement collectif) ; cela sera débattu au prochain conseil.

- comptable du trésor : une délibération a été prise pour accepter une indemnité de conseil et de confection du budget pour le comptable du trésor ;

- création du GR Urbain V : une délibération a été prise pour autoriser le passage d'un GR Urbain V allant de Nasbinals en Avignon retraçant la vie du pape, dans notre commune passant par Grizac.

- dossier de classement et déclassement de voirie : le conseil a demandé un devis à un géomètre (cabinet Falcon) pour élaborer un dossier de classement de déclassement des voies publiques (702 €), qui sera ensuite soumis à enquête publique.

Lettres des administrés :

- Daniel Chapelle : sa demande a été examinée en conseil, un courrier lui sera adressé ultérieurement après débat.

- Yveline Bres : demande de changement de la porte du salon de coiffure ; un devis a été demandé à Benjamin Chapelle.

- école : demande d'élagage de quelques arbres ; ce dossier sera transmis au SIVU avec une demande de devis.

Questions diverses :

- projet d'un parcours autour de l'abeille noire et rucher tronc du mont Lozère jusqu'aux gorges du Gardon avec restauration l'année prochaine d'un rucher tronc à Saint-Maurice par des jeunes collégiens européens (COMENUS) du 16 au 23 juin.

- lettre de la SELO (Mas de La Barque) pour demander l'annulation de leur participation financière (contribution pour faire de la VC1 une piste de ski nordique les mois d'hiver) pour manque de neige en 2012. le conseil donne son accord à titre unique et exceptionnel.

Prochain conseil municipal le vendredi 2 novembre à 20h30.

Pont de Montvert
conseil municipal
2 novembre 2012

Alain Jaffard, François Folcher, Maurice Plagnes, Frédéric Folcher, Catherine Blaclard, Stéphane Maurin,

Absents :

Maryse Bres, Delphine Desnaud, Rachel Cayrac, Yves Elie Laurent, Albert Douchy

Invitée :

Sophie Pantel,

Secrétaire de séance :

Stéphane Maurin,

Approbation du compte rendu du conseil municipal de vendredi 28 septembre 2012.

Bilan, état des lieux des chantiers :

- travaux d'assainissement « maison Roure » terminés par l'entreprise Rouvière.

- travaux d'assainissement et pluvial réalisés dans la ruelle de la maison Jean Molines par l'entreprise SLE Sévigné.

- Descente pluviale pré Platon réalisée par l'entreprise Rouvière.

Travaux en cours :

- réparation fuite d'eau canalisation à Frutgères et au Pont de la Pierre.

- pose de compteurs d'eau à l'Hermet, Finiels et rue de la Jallerie en régie.

- stade : réalisation de l'éclairage par le SDEE et AB travaux.

- temple : toiture achevée et reprise des travaux de menuiserie par l'entreprise Belard (voûte et plafonds en lambris). Les deux portails (entrée + cimetière) seront rénovés.

- église : réunion préparatoire prévue le 26/11/2012 à 14 h pour l'aménagement de la place.

- passerelle : travaux quasiment finis, nivellement accès rive droite et pose de barrières de protection.

- VCI : réunion et visite les 13/11 et 14/11/2012 avec la DDT et le PNC pour préparer le programme pluriannuel de rénovation après goudronnage jusqu'à l'entrée du village de l'Hôpital et étudier les différents travaux. Réunion le vendredi 16 novembre 2012 pour sa gestion.

Point sur le sommaire du journal municipal 2012 avec désignation des personnes qui sont chargées de collecter les différentes informations.

- Election délégué au comité de pilotage Enfance Jeunesse (COPI) :

Alain Jaffard est désigné titulaire et Stéphane Maurin son suppléant.

Compte-rendu de réunions :

Communauté de Communes :

- maison « Stevenson » : Réflexions sur l'aménagement

du RDC de « la Cure ». Deux logements sociaux au premier étage. Plusieurs possibilités pour le RDC : local pour les ados, maison « Stevenson », accueil de la crèche. La Communauté de Communes attend la position de la municipalité pontoise. Une fiche projet a déjà été réalisée pour la maison « Stevenson » et le projet est en construction. 3 maisons « Stevenson » dont les thèmes précis ont été actés : Le Pont de Montvert avec les paysages au temps de Stevenson ; Cocurès avec les métiers à l'époque de Stevenson et Saint-Jean du Gard avec l'Histoire des Camisards.

Le Conseil Municipal réfléchit à un transfert de la crèche au RDC de la Cure ce qui permettrait, de ce fait, de libérer la salle actuelle de la crèche pour concevoir la maison « Stevenson » ou encore l'accueil des randonneurs empruntant le chemin « Stevenson » et de leur proposer une documentation en libre-service et une salle. Le sous-sol de l'écomusée pourrait être une autre alternative. Le sujet devra mûrir.

- Internet par onde hertzienne : la communauté de Communes souhaite relancer des informations sur ce sujet.

- ZAE de Masméjean :

Le bistrot de « l'Espinassas » est ouvert.

- Gendarmerie :

baillonnage soumis à l'approbation du ministère et passé avec la Communauté de Communes et la SA Lozère Habitat par bail emphytéotique.

- Contrat éducatif local :

Un budget global à hauteur de 48 000 € pour le CEL qui aide le financement de nombreuses actions conduites par l'École ou Trait d'union.

- Présence du loup sur la commune :

Sophie Pantel et Alain Jaffard font le point sur les dernières informations évoquées en Préfecture. Les services de l'Etat ont tenu un discours clair sur sa

présence. Ce qu'il en ressort : la présence durable du loup sur notre territoire entraînerait nécessairement un changement dans les pratiques agricoles actuelles qui sont actuellement un fonctionnement de parcours. Le Parc National des Cévennes s'est prononcé contre la présence du loup, car ce dernier présente une atteinte à la biodiversité de notre territoire. Il est également évoqué l'impossibilité d'appliquer les mesures de protection qui sont préconisées ailleurs en référence aux raisons évoquées si dessus. Les mesures d'effarouchement ont montré aussi leurs limites (chien « Patou » par exemple). De plus, pour toute autorisation de prélèvement, il faut attendre deux ans de présence effective du loup pour pouvoir intervenir. Affaire à suivre.

- Achat de matériel agricole par la CUMA. C'est la Communauté de Communes qui portera le projet, car trop difficile de le faire pour la CUMA. Un plan de financement a été élaboré en faisant appel également aux différentes collectivités : projet qui s'élève à 20 000 € HT. Les trois communes que sont Fraissinet de Lozère, Saint Maurice de Ventalon et Le Pont de Montvert seront sollicitées à hauteur de 1 500 € chacune. Le conseil municipal émet un avis favorable.

- Travaux à l'Office de Tourisme : pose d'une rampe pour l'accès aux personnes handicapées ainsi que l'installation d'un panneau d'information.

- Conseil syndical du pays : Alain Jaffard est désigné comme représentant titulaire de la commune. Frédéric Folcher sera son suppléant.

- Délibération hôpital public de Mende : une délibération de soutien auprès de l'hôpital public de Mende est prise par le Conseil Municipal. - Demande de prêt par la présidente de l'Association des Parents d'Elèves de l'ordonnateur de la mairie. Le Conseil

municipal donne son accord.

- Demande d'utilisation du gîte de Champlong du Bougès en gîte d'étape faite par l'association « les Amis du bienheureux pape Urbain V » dans le cadre de la création du GR Urbain V. Le Conseil municipal ne souhaite pas gérer de gîte d'étape et un courrier sera fait dans ce sens auprès de l'Office National des Forêts.

- Programme de voirie communale auprès du SDEE : approbation du projet de convention constitutive du groupement des commandes relatif à la voirie.

- Aménagement du camping : plusieurs points sont évoqués concernant l'aménagement du camping : rénovation des sanitaires et des jeux d'enfants, couverture avec une toile de l'estrader + pose de bancs.

- lettre de M. David Ozil auprès de la municipalité pour trouver un local et l'aider à s'installer en tant que mécanicien (mécanique générale et agricole). Le Maire le recontactera pour qu'il prenne contact avec la Chambre de Commerce de la Lozère. Le Conseil municipal émet un avis plutôt favorable à cette installation.

- Marion Sipma de l'ADMR va prendre un congé de maternité. Elle sera remplacée par une personne de pôle emploi.

L'ordre du jour du Conseil Municipal étant épuisé, la séance est levée à 0 h 10.

Prochain conseil municipal le vendredi 7 décembre à 20 h 30.

Pont de Montvert conseil municipal 7 décembre 2012

Présents :

Alain JAFFARD, Cathy BLACLARD, François FOLCHER, Frédéric FOLCHER, Albert DOUCHY, Maurice PLAGNES, Stephan MAURIN,

Invités :

Sophie PANTEL

Excusés :

Maryse BRES, Yves-Elie LAURENT, Delphine DESNAUD, Rachel CAYRAC,

Secrétaire de séance :

Alain JAFFARD

Le compte rendu du Conseil Municipal du 2 novembre est approuvé.

• Journal Municipal

Le point est fait sur le sommaire du journal municipal 2012 et sur la répartition des rôles en ce qui concerne la rédaction des articles. Il est souhaitable de disposer d'un maximum de photos pour l'illustration des sujets.

• Points sur les travaux

- Temple : les travaux de menuiserie sont bien avancés. La restauration de la voûte en lambris est terminée. Les fenêtres sont changées. Le portail du cimetière également. Les travaux en cours portent sur la rénovation des tribunes. Les portes d'entrées seront ensuite rénovées. Les travaux de peinture exécutés ensuite. Une réunion va être organisée pour faire le point sur les travaux d'électricité notamment en ce qui concerne l'éclairage intérieur. Prévision de fin de travaux pour fin février.

- Passerelle : la passerelle est achevée et la réception des travaux prononcée. Celle-ci est ouverte au public.

Des travaux complémentaires (prolongement barrières, cheminement piétons, aménagements espaces verts,...) sont à l'étude et notamment la réalisation d'escaliers côté rampe vers l'écomusée.

- Les travaux d'éclairage du stade sont en attente suite à la demande de production de pièces complémentaires pour la déclaration de travaux.

- Les visites sur le terrain pour l'élaboration du programme de la VC1 ont eu lieu.

• Parc National des Cévennes : charte et organisation

Le projet de charte adopté en juin 2012. Il est actuellement en phase d'enquête publique. Le Conseil Municipal reconnaît le travail de concertation conduit, apprécie les engagements proposés et les clarifications apportées. Néanmoins, de nombreuses réserves demeurent :

Ce document manque de clarté en termes de priorités, une quasi-absence de plus value grâce à la négociation de programmes concertés. Les terres puissent être remises en culture au-delà des 10 ans prévus afin de favoriser les installations, que l'écobuage puisse être réalisé dans le seul cadre de l'arrêté préfectoral y compris sur les chaos rocheux. Il devient urgent de réguler/contrôler les vautours. Nous sommes très vigilants sur les restrictions quant à l'entretien de nos routes nécessaires pour la sécurité de nos populations, sur le futur plan de circulation par massif, sur la mobilisation de la ressource en eau. En matière de routes, nous sommes plus particulièrement concernés par la Voie communale N° 1. Le tourisme durable doit être traité autrement que par des interdictions... L'Homme doit rester la priorité face à la réintroduction ou protection d'espèces sauvages.

En conséquence, le Conseil Municipal émet un avis réservé sur le projet actuel de charte.

Au-delà du projet de charte,

il nous paraît judicieux de préserver un maillage territorial large des personnels sur le terrain, polyvalents et au contact proche des populations, agissant en animateurs et conseillers et non en brigade de police. Dans ce cadre-là, le conseil municipal de la commune du Pont de Montvert exprime fortement les vœux suivant :

- l'écomusée du mont Lozère, structure qui a démontré tout son intérêt, doit absolument être maintenue et renforcée.

- Il est en projet de regrouper les deux antennes du parc qui existent, l'une à St Étienne du Valdonnez et l'autre à Génolhac. Ces deux antennes sont situées en périphérie de la zone cœur du Parc, mais encadrant celle-ci. Le regroupement en une seule antenne trouve sa logique dans un nouveau positionnement plus central au Pont de Montvert.

Le Conseil Municipal du Pont de Montvert exprime fortement ces demandes qui seront portées en annexe à l'avis sur la charte dans le cadre de l'enquête publique et par courrier au PNC

• AEP

Un point est fait sur les facturations d'eau 2012. Il est évoqué le cas d'habitations qui ne sont pas reliées au réseau public d'AEP, mais à celui d'assainissement. Ces usagers devraient contribuer en toute logique en matière de taxe d'assainissement, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui.

Par ailleurs le Conseil délibère favorablement pour les modalités de règlement du litige avec l'Hôtel les Sources du Tarn.

• Délibérations

Le Conseil Municipal délibère sur les sujets suivants :

- délibération de soutien à la motion pour le maintien de l'Aubrac, du Cévenol et la création d'une liaison ferroviaire Mende - Marvejols,

- demande de maintien de l'appui technique des services de l'État au travers de l'ATESAT et l'instruction de l'urbanisme, - approbation de la participation

communale aux frais de transports scolaires quotidiens des enfants du primaire : 190 € par an à verser au Conseil Général

- approbation de la décision modificative du budget du SIVU a AEP,

- nouvelle désignation des délégués de la commune au SIVU de l'AEP :

Sont élus comme délégués titulaires :

- Madame Catherine BLACLARD

- Monsieur François FOLCHER

- Monsieur Frédéric FOLCHER

- Monsieur Alain JAFFARD

Sont élus comme délégués suppléants :

- Monsieur Maurice PLAGNES

- Monsieur Yves Élie LAURENT

- approbation pour la signature de la convention avec le SICTOM et la mise à disposition du personnel par arrêté du Maire,

- délibération de correction de la délibération initiale relative au prêt bancaire contracté auprès de la Caisse d'Épargne pour la passerelle,

- avis favorable sur le projet d'arrêté du PNC relatif à la réglementation de la circulation sur la VC1 et VC4. Ce projet, élaboré en concertation, prévoit :

• interdiction de circulation, pour des raisons de sécurité liées aux conditions hivernales, de Villeneuve au Mas de la Barque et de Montgros à l'Hôpital du 15 décembre au 15 mars sauf pour les propriétaires, les exploitants, les chasseurs et les personnels de service et de secours,

• interdiction totale de circulation sur la VC1 de Bellecoste au Mas de la Barque en cas d'enneigement.

• Compte rendu de réunions

- une réunion de travail sur la procédure en cours de régularisation des captages d'AEP a eu lieu le 30 novembre Elle réunissait les services de l'État (Police de l'eau et Agence Régionale de Santé, le Conseil général, le Parc National, J Paul Velay, François Folcher et Alain Jaffard

représentants du SIVU et leur maître d'œuvre dans la conduite de cette procédure.

- SICTOM : F Folcher a participé à une réunion où a été évoqué le fonctionnement de la déchetterie du Pont de Montvert,

- Gîtes de Champlong : une réunion de bilan de fonctionnement avec l'ONF a été tenue.

Conclusions : bilan financier très faiblement positif (940 € de recettes pour la commune), décision de reconduire encore l'expérience, mais nécessité de revoir les tarifs non attractifs, car trop élevés et compléter l'équipement du Gîte (télévision, machine à laver...).

• Protection sociale des employés
Les collectivités territoriales ont la possibilité de prendre en charge une partie du coût de la protection sociale complémentaire de leurs agents. La commune pratiquait déjà ce principe en assumant 20 % de ces cotisations ; Il fallait toutefois que l'agent soit à la Mutuelle de la Fonction publique Territoriale. Cette possibilité est étendue à d'autres mutuelles qui ont reçu un agrément.

Le Conseil Municipal décide de maintenir le principe d'une participation à la cotisation pour ce régime complémentaire et de la moduler en fonction de la situation familiale Cette participation sera de :

- 10 € pour une personne seule, 20 € pour un couple plus 5 € par enfant à charge pour la complémentaire santé,

- 10 € pour la cotisation garantie maintien de salaire.

• Commune de Vialas

Le Conseil municipal déplore la décision prise de rattacher la commune de Vialas à la communauté de communes de Génolhac (sur demande du Conseil Municipal). Une grande partie des habitants de la commune de Vialas avaient pétitionné contre ce rattachement. Les autres communes du canton ont exprimé à maintes reprises leur opposition à cette

Communauté de Communes. Par ailleurs cette décision aurait dû faire l'objet d'un débat et vote au sein de la Commission départementale en charge de l'Intercommunalité, animé par le préfet, lequel a refusé que ce vote ait lieu malgré la production de la pétition des habitants de Vialas. Un recours est donc probable contre cette décision administrative.

• Courriers des administrés
- Mr Malachanne, représentant la Colonie de Grizac « Le Gai Soleil » souhaite un rendez-vous pour traiter des problèmes d'assainissement. Une réunion sera programmée à cet effet.
- Une dame nous a adressé une dizaine de cartes postales anciennes du Pont de Montvert en nous proposant de les vendre. Quatre cartes seront achetées.
- Mr LOPEZ sollicite l'autorisation d'installer un mobil-home à l'année au camping de Gilliaou. Après en avoir débattu, le Conseil donne un avis défavorable à cette demande,
- Bruno CHAPELLE a sollicité la commune pour savoir si à l'occasion des travaux d'enfouissement du réseau MT, la desserte de sa jasse et de la maison en bordure du Martinet seraient raccordés. Les travaux actuels réalisés à l'initiative d'ERDF n'ont pas pris en compte ce projet. Il faut donc que cet administré s'adresse à ERDF.

• Questions diverses
- Mr OZIL projette de s'installer comme mécanicien automobile sur la commune. Il a sollicité une aide de notre part pour assumer les investissements nécessaires à son installation. Considérant l'intérêt de l'installation d'un mécanicien au Pont, le Conseil décide d'attribuer une aide de 2000 € à ce projet.
- Alain Jaffard rend compte d'un contact avec Melle Clémence MALLET au sujet d'un éventuel accueil de chantiers Internationaux, regroupant

des jeunes de multiples pays. Une réunion de présentation est prévue à ce sujet avec la communauté de communes.

- le conseil municipal valide le principe de la reconduction de l'aide à la famille tchétchène,
- approbation du devis de Benjamin CHAPELLE pour la réparation de la porte de secours de la salle polyvalente : 1535 € TTC
- le devis de la cyber base pour la formation au logiciel Excel des agents de la commune sera rediscuté avec eux,
- le Conseil évoque le classement de l'OT et du classement en station touristique qui fera l'objet d'un débat dans un prochain Conseil.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 0 h 30. Prochain Conseil Municipal le 18 janvier 2013 à 20 h 30.

Le secrétaire de séance
Alain Jaffard

Pont de Montvert
conseil municipal
18 janvier 2013

Présents :
Alain Jaffard, Cathy Blaclard, François Folcher, Frédéric Folcher, Albert Douchy, Maurice Plagnes, Stéphane Maurin, Rachel Cayrac, Delphine Desnaud, Yves Elie Laurent.
Invitées : *Sophie Pantel, Odile Rival, Jeanne Pantel*
Excusée : *Maryse Bres*
Secrétaire de séance :
Yves Elie Laurent

Le Compte rendu du Conseil Municipal du 7 décembre est approuvé

PRÉPARATION DES VOEUX À LA SALLE POLYVALENTE

Les points forts en sont :
Présentation des grandes lignes du bilan financier 2012. Globalement très positif, puisqu'au premier janvier la dette s'élevait à 77.892 euros, générant une annuité de 13.587, compensée par la dotation de l'état s'élevant à 34.000 euros par mois. La dette de l'eau demeure importante, suite aux travaux, s'élève à 367 416 euros, représentant une annuité de 40 335 compensée par les recettes liées à l'eau, soit 46 000 €.

Inscription à l'UNESCO, enjeux pour le développement du territoire.

Résumé des travaux importants effectués. La passerelle, le Temple, l'aire de jeu.

Les événements marquants de l'année,

Les projets, l'éclairage du stade, les travaux sur la VCI

Les travaux du petit patrimoine, le béal de Felgerolles, le Pont de Camargue, la Fontaine de Champlong,

Le camping a fait l'objet d'une première tranche de travaux de rénovation

le temple de Grizac va être aménagé de façon à ne plus représenter de danger.

L'horloge de la tour va faire l'objet d'une réparation et d'une restauration par des jeunes d'un BTS horlogerie de Marseille qui vont en retracer l'histoire détaillée.

Présentation des animations 2013, Total Festum, les Métiers d'Art, Perspective de Classement, Village d'Art et d'histoire, de l'Ot et comme station classée.

BILAN ET ÉTAT DES LIEUX DES CHANTIERS.

- La passerelle est finie, mais reste à finir de traiter les abords, en prolongeant la promenade piétons. et en mettant des rampes côté école.

- Le Temple, la voûte est terminée.

La chaudière doit être enlevée, peut-être cédée à qui veut l'emporter. On va procéder au changement des menuiseries sauf des portes d'entrées qui vont être restaurées. La rénovation des tribunes est en cours. Le portail du cimetière est terminé. Une réunion au sujet de l'éclairage a permis de procéder à des choix qui paraissent les plus adaptés. L'élagage des arbres est prévu.

- Place de l'Église. Le dossier financier, associant le Conseil Général et la Région est en cours, toutefois dans un premier temps, avant les abords, vont être traitées les parties dégradées de l'édifice qui nécessitent une intervention urgente.

PADD

Plan d'Aménagement Durable, dans le cadre du PLU, plan local d'urbanisme.

le vendredi 1er mars, à 14 h aura lieu la réunion de préparation avec l'architecte. Puis la présentation aux personnes publiques associées.

CHANTIERS INTERNATIONAUX

Solidarité Jeunesse, une ONG envisage de faire venir pendant 3 semaines 12 jeunes de 18 à 25 ans qui effectueraient 30 h de chantier par semaine, dans la commune, en échange qu'on leur fournisse le matériel de travail, les matériaux et un encadrement technique. Albert Douchy prend le dossier en charge.

Point sur le journal en cours d'élaboration, mise en ligne pour lecture.

Une réunion avec la perceptrice a permis de confirmer le diagnostic selon lequel notre situation financière est saine, l'endettement très raisonnable. Le seul souci de trésorerie étant le délai entre la réalisation de nos travaux et l'obtention du financement qui vient toujours après les travaux.

RÉUNIONS PRÉVUES

- Eaux usées à Grizac, afin de trouver une solution avec le SPANC entre les diverses initiatives portées par les habitants et la colonie. Problème d'actes à éclaircir avec Monsieur Thor. Le rôle du conseil municipal étant d'aider à trouver une solution aux problèmes d'assainissement qui doivent impérativement être résolus.

- Réunion du SDEE au chalet du mont Lozère, pour un élargissement du SIS

- Amac. Le bilan du festival est équilibré. Le festival est reconduit pour les 12, 13 et 14 juillet, avec les mêmes conditions d'aide de la commune, mise à disposition partielle des employés communaux.

- Limitation de vitesse à l'entrée du village. Un ajustement des panneaux va être effectué côté Florac en concertation avec Fraissinet de Lozère.

- Monsieur Alain Tessier contacte la commune. Il souhaite organiser dans le cadre des anciens chasseurs alpins un week-end en octobre au Pont de Montvert.

- Centre de secours du Collet de Dèze : la Commune du Collet envisage la construction d'un nouveau centre de secours, le coût est estimé à 700 000 euros HT, la Commune du Collet de Dèze, maître d'ouvrage prend à sa charge 50 % du montant des travaux. Le début des travaux est prévu en 2013, le fonctionnement sera assuré par le SDIS. La participation de la commune de St Andéol à ce projet serait de 12 247,13 €. Une délibération est prise pour accorder un fonds de concours communal, mais des réserves sont émises sur le choix de l'emplacement vu les risques d'inondations et la difficulté d'accès.

-CFD : une délibération est prise pour adhérer au nouveau syndicat.

-ERDF : le démarrage des travaux est prévu le 15 octobre, la Mairie posera un tuyau d'eau et une gaine électrique de Poussiels à Lignarés, le coût est estimé à 30 000 euros, une aide de 30 % peut être obtenue auprès du conseil général.

-Espinas : 15 000 euros de dépensés pour la desserte en eau, 10 000 sont à prévoir pour l'achat des pierres destinées au mur de soutènement et qui sera construit dans le cadre de la formation ABPS.

- Modification budgétaire : Le conseil décide d'affecter les travaux d'eau à l'Espinas sur l'opération 116 (enfouissement conduite AEP sur VC1) - ainsi que les travaux d'enfouissement sous la VC1 en coordination de génie civil avec ERDF.

Les dépenses inscrites sur l'opération 116 étant de 14 066.53 €, est décidé de le réapprovisionner de 34 000 € supplémentaires prélevé sur l'opération 111 Maison Rouverand

Détail :

Dépenses

116-21531 : 34 000 €

111-2115 : 106 000 € (acquisition reportée à 2013)

111-2313 : 147 045.68 €. Restent 12 890.04 € sur cette ligne

Recettes

111-1322 : 27 031.63 €.

111-1323 : 29 142.65 €

111-1311 : - 80 000 €

111-1641 : 82 871.4 €

Modification budgétaire adoptée par 5 voix pour, 1 abstention.

L'opération Maison Rouverand sera rebudgétée en 2013, une fois les accords de financements obtenus.

-PNC :

Le conseil municipal prend acte du projet de territoire inscrit dans le projet de Charte et pense que cela est une bonne chose.

Le conseil municipal prend acte des craintes émises par certains habitants de la zone optimale d'adhésion, craintes que la réglementation de la zone cœur soit transposée au fil du temps en zone d'adhésion.

Le conseil municipal regrette un manque de réponse circonstanciée à son précédent avis sur le projet de charte, mais note que globalement certaines remarques issues du territoire ont été prises en considération. Le conseil municipal considère, que représentant la population d'une commune qui pour sa majorité habite en zone cœur, il ne peut raisonnablement envisager de ne pas adhérer à la démarche d'adhésion pour la zone optimale, et de coopération pour l'ensemble des projets.

Ceci étant dit, le conseil municipal donne un avis favorable au projet de Charte.

Adopté à l'unanimité.

- questions diverses :

un recours est formulé sur le projet de ZAD de Sambuget, une plainte est déposée à l'encontre du Maire pour discrimination, une réflexion est engagée sur la circulation menant au Samson.

La séance est levée à 21 h



Saint Andéol conseil municipal 1 décembre 2012

PRÉSENTS :

Camille LECAT, Hervé Pellecuer, Pierre-Philippe Schaeffer, Daniel Mathieu, Céline Mathieu

ABSENTS :

Pierrette Coudert (procuration à Camille LECAT), Stéphane Clarisse (procuration à Daniel Mathieu), Jean-Claude Dautry (procuration à Hervé Pellecuer)
Secrétaire de séance :
Pierre-Philippe Schaeffer

Les comptes rendus des Conseils municipaux du 15 juin et du 22 septembre 2012 sont approuvés à l'unanimité des conseillers présents.

Lecture est faite de l'ordre du jour.

- État d'avancement du dossier assainissement à l'Espinas
Après échanges avec les acteurs du site, l'option phyto-épuration compatible avec des toilettes à eau est souhaitée.

Le conseil autorise M le Maire à faire appel à un hydrogéologue-conseil pour s'assurer que ce type d'assainissement n'aura pas d'impact sur les sources situées 500 mètres plus bas.

- Construction du hangar ABPS à l'Espinas et permis de construire en dehors de la Partie Actuellement Urbanisée [P.A.U] : Une demande de permis de construire en dehors de la P.A.U a été déposée par la Communauté de Communes Cévennes au mont Lozère pour la construction d'un hangar sur la parcelle A522, destiné à l'association Artisans Bâisseurs en Pierres Sèches (ABPS) pour la formation de ses stagiaires.

Le conseil municipal donne un avis favorable à la demande de permis de construire.

Saint Andéol conseil municipal 22 septembre 2012

Présents : Camille LECAT, Céline Mathieu, Jean Claude Dautry, Pierrette Coudert, Hervé Pellecuer, Daniel Mathieu. Daniel Mathieu est nommé secrétaire.

La lecture du CR de juin est reportée au prochain conseil.

- Eau de Lézinière : le tarif de facturation proposé est de 1,50 euro le m3 pour un volume de 120 m3 une délibération sera proposée au prochain conseil.

- Révision du forfait redevance eau à compter du 1er janvier 2013 pour les abonnés sans compteur : le conseil autorise la diminution du montant annuel forfaitaire à 180.01 € HT.

- Fixation du forfait et du prix variable de la consommation pour les abonnés avec compteur : le conseil valide modalités de raccordement au réseau public d'alimentation en eau potable le long de la VC n° 1 : Le propriétaire qui fera la demande de raccordement devra assurer :

- le coût du raccordement en limite de propriété le long de la VC n° 1 ; le coût est estimé à 400 € (matériel et main d'œuvre) ; le compteur restera propriété de la commune avec mise en location (montant à définir).

- un forfait de 70 € sera demandé à l'abonné chaque année, indépendamment du coût lié à sa consommation d'eau

- le prix de l'eau sera déterminé comme suit :

• un prix hautes eaux de novembre à juin de 1.50 €/m³

• un prix basses eaux de juillet à octobre afin d'inciter les abonnés à partager la ressource :

- 1.50 €/m³ de 0 à 10 m³

- 2 €/m³ de 10 à 20 m³

- 4 €/m³ de 20 à 40 m³

- 6 €/m³ ≥ 40 m³

- un règlement du service de l'eau sera établi par la commune et soumis à délibération ; il reprendra ces modalités et définira les obligations mutuelles du distributeur d'eau (la commune) et de l'abonné du service.

□ Extension redevance eau potable à Sambuget, Espinas, réseau VC1, mise en place suivi sanitaire et ARS : le conseil autorise M. le Maire à engager les procédures de régularisation de captage à Sambuget, l'Espinas et le long de la VC n° 1 : il sera possible de regrouper ces procédures et celle en cours de Lézinière en une seule enquête publique.

□ Raccordement propriété des Pauses à la source du Puech : M. et Mme Lamb Alastair, propriétaires des Pauses ont fait la demande auprès de M. le Maire d'alimenter leur propriété depuis Sambuget ; ils devraient être sur St Andéol en février ; le conseil propose à M le Maire de les rencontrer à nouveau et d'étudier la faisabilité du projet.

□ Projet stationnement Lézinière : M. Polge accepte de céder la parcelle C 389 à la commune contre les parties de parcelles C 373 et C 374 situées dans l'alignement du mur ouest de sa maison à Lézinière pour un euro symbolique avec dispense de paiement ; il autorise également la mairie à commencer les travaux d'aménagement de l'aire de stationnement à Lézinière sur la parcelle C 389 avant la finalisation de la cession par acte notarié. Le conseil autorise M. le Maire à faire appel à un géomètre pour la division parcellaire et à un notaire pour réaliser l'échange.

- Libération du logement communal de Lézinière et projet d'aménagement de terrasse en régie ; la candidature de Mme Boré est validée par le conseil pour le logement de Lézinière libre pour le début d'année 2013.

Après discussion, le conseil propose de reporter et de redéfinir le projet d'aménagement de terrasse en régie (plutôt une extension type véranda qu'une terrasse). La priorité restant l'isolation du logement.

Le conseil valide l'achat d'un turbo avant l'entrée du nouveau locataire.

- Le conseil autorise M. le Maire à faire une déclaration préalable de travaux auprès de la DDT de Florac pour la création d'une porte d'accès à la mairie adaptée aux personnes à mobilité réduite.

- Réhabilitation de la maison Rouverand

Une réunion technique avec le personnel communal est prévue afin de programmer les

travaux en régie pour l'année 2013, notamment l'isolation du logement n° 2.

- Vigifoncier : convention communauté de communes Cévennes au mont Lozère avec SAFER, dispositif approuvé par le conseil consistant en la mise en place d'un dispositif de veille foncière.

- Attribution de l'indemnité de conseil et de confection du budget au titre de l'année 2012 : le conseil autorise M. le Maire à procéder au versement de l'indemnité de conseil et de confection du budget au titre de l'année 2012 à M COMBES : 87.01 €, M COTHIAS : 98.68 €, Mme GALLAS : 78.96 €

- Le conseil autorise M. le Maire à réaliser des demandes de financement auprès du CG 48 (30 %) et de l'Agence de l'Eau RM& C (50 %) pour participer au coût du schéma directeur d'assainissement.

- Le conseil autorise M. le Maire à signer le projet de convention du SDEE de groupement de commandes.

- Dotation 2011 du produit des amendes de police : Le Conseil autorise que le produit des amendes de police 2011 soit affecté à la réalisation de l'opération Aménagement d'une aire de stationnement à l'Espinas (2 113.67 € sur base subvention de 5 704.92 €) ;

Pour 2013, il est envisagé d'affecter les amendes de police à la signalisation routière.

- Participation forfaitaire aux frais de transport scolaire 2011/2012 : Le Conseil autorise M. le Maire à procéder au versement d'une participation égale à 14.3 % du coût moyen départemental d'un élève transporté (1 333 € pour l'année scolaire 2011/2012) soit 190 € x nombre d'enfants transportés soit 7 x 190 = 1 330.

- Participation au fonctionnement de l'école des Abrits 2012 : Le Conseil autorise M. le Maire à procéder au versement d'une participation aux dépenses de fonctionnement de l'école des

Abrits : 6 élèves x 1200 € = 7200 €

- Nomination d'un délégué et de deux suppléants pour représenter la commune au sein du comité syndical du syndicat mixte de la ligne verte des Cévennes : Pierrette Coudert : titulaire ; Camille LECAT et Céline Mathieu : suppléants.

- Transport ferroviaire : motion pour le maintien de l'Aubrac et du Cévenol ; approuvée à l'unanimité.

- Sauvegarde de l'ATESAT (Assistance Technique fournie par l'État pour des raisons de solidarités et d'aménagement des territoires) ou de l'ADS (Application du Droit des Sols) en matière d'urbanisme ; approuvée à l'unanimité

- Protection sociale complémentaire des agents : le conseil autorise M. le Maire à signer la convention de participation pour le risque « prévoyance » des agents initiée par le CDG à compter du 1er janvier 2013 et fixe à 8 € par agent le montant unitaire mensuel de la participation de la collectivité.

- Demande de classement « commune touristique » auprès de la communauté de communes Cévennes au mont Lozère pour dépôt d'un dossier unique regroupant l'ensemble des communes ; principe validé à l'unanimité par le conseil.

Affaires et projets en cours

- Complémentaire santé : Le conseil autorise M. le Maire à étudier la faisabilité pour la commune de participer forfaitairement à la protection santé des agents.

La séance est levée à 20 h 30.

Saint Fréal conseil municipal 17 décembre 2012

Présents :

Mmes DIDIER A.-M.- LIEBER
M.-C. – DUQUENNE I.
– SALMERON F. –

MM. LIEBER J.-C. – VENTURA
A. – COVELLI P. – HUGON J. –
JEANNET M. – WARMERDAM
E.

Absent excusé :

GOURDON M. (procuration
donnée à LIEBER M.-C.)

Secrétaires de séance :

LIEBER M.-C. et COVELLI P.

1° Le compte rendu du conseil municipal du 12 novembre 2012 est adopté à l'unanimité.

2° Les différents tarifs :

L'EAU : Cette année la facturation a été faite en une fois au lieu de deux l'an passé pour simplifier le travail du secrétariat. Cette facturation unique a troublé certains administrés qui ont vu une augmentation des tarifs de l'eau. Il n'en était rien et cette année l'augmentation sera de :

80 à 82 € pour l'abonnement.
15.00 € à 15.98 € pour les 5 premiers m³.

0.40 à 0.41 € au dessus de 5 m³.
Le tarif à la consommation assainissement passe de 0.85 à 0.87 € le m³, (pas d'abonnement assainissement).

Le maire explique que les tarifs de l'eau sont peu élevés eu égard aux coûts réels des adductions et de leur entretien. (Des kms de canalisations pour quelques abonnés).

BRANCHEMENT et DÉPOSE DES COMPTEURS : Maintien des anciens tarifs.

CANTINE SCOLAIRE : Le repas enfant passe de 3.45 à 3.50 €.

Le repas adulte passe de 5.10 à 5.20 €.

L'ENLEVEMENT des ENCOMBRANTS est fixé à 80 € pour le second voyage. Il reste gratuit pour le premier.

3° ATESAT : Assistance Technique fournie par l'État pour des raisons de Solidarité et d'Aménagement du Territoire. Les diverses missions confiées à l'ATESAT en matière de voirie et d'urbanisme notamment pourraient dorénavant être confiées à des cabinets privés. Nous dénonçons le transfert déguisé de charges de l'État vers les collectivités locales, remettant en cause les fondements mêmes de la solidarité de l'État avec celles-ci. Pour ces raisons nous nous joignons aux très nombreux maires ruraux lozériens pour exiger, une clarification des intentions de l'État, que l'avenir des territoires ruraux ne soit pas sacrifié, que la Direction des territoires (DDT) reste un service technique territorial de proximité, que les missions de l'État au travers de l'ATESAT en matière de voirie, d'application du Droit des Sols (ADS), et d'urbanisme soit maintenues et pérennisées.

4° PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE DES AGENTS.

Le conseil municipal décide l'adhésion à compter du 1° janvier 2013 de la Commune à la convention de participation initiée par le centre de gestion de Lozère auprès du Groupement PUBLISERVICES-SPHERIA pour les contrats de protection sociale complémentaire « risque prévoyance » à l'intention des agents.

Il fixe à 10 € par agent le montant unitaire mensuel de la participation de la collectivité.

5° ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASA de DFCI du Canton du PONT de MONTVERT.

De 2 000 € comme prévu au budget 2012.

Adopté à l'unanimité moins une voix.

6° MOTION POUR LE MAINTIEN DES LIGNES FERROVIAIRES DE L'AUBRAC ET DU CÉVENOL. Voté à l'unanimité.

7° POINT SUR LES TRAVAUX ET PROGRAMMES EN COURS.

- L'entreprise RAMPON qui s'était engagée pour le 15 septembre 2012 à commencer les travaux du tunnel des ESPERELLES n'a pas tenu ses délais. Le conseil autorise à l'unanimité le Maire à faire valoir son droit.

- Les travaux d'adduction d'eau et d'électricité ont été faits à l'ARBOUSSET par les employés communaux.

- L'entreprise LA CHARPENTIERE d'Hélène MENATORIE a donné entière satisfaction dans ses travaux à la Ponge.

- Michel BOURRET (entreprise Michel TOITURE) a fait gratuitement un travail sérieux à la Ponge et le Conseil Municipal l'en remercie.

8° ÉLECTION DU DÉLÉGUÉ ET DE DEUX SUPPLÉANTS POUR « le Syndicat Mixte de la Ligne Verte des Cévennes ». Le Maire rappelle que le « SMLV des Cévennes » a été formé entre les collectivités territoriales (communes).

St FREZAL sera représentée par 3 personnes : Le Maire, J-C LIEBER, délégué.

J. HUGON 1er suppléant, E. WARMERDAM 2ème suppléant. Voté à l'unanimité.

9° QUESTIONS DIVERSES. Le Maire propose de soutenir la candidature de la Chambre d'Agriculture de Lozère pour être Organisme unique de gestion collective des prélèvements d'eau pour l'agriculture pour le département de la Lozère, afin d'éviter une gestion différente entre les agriculteurs de Lozère et des coûts trop élevés par le fait que la Lozère est concernée par trois Agences de l'Eau et cinq Schéma d'Aménagement de Gestion de l'Eau.

Accord donné à l'unanimité.

- J. HUGON est désigné pour coordonner avec Simone WARMERDAM le spectacle pour les enfants de la Communauté de Communes et le LOTO qui doivent avoir lieu soit le 20 ou le 27 janvier 2013.

La séance est levée à 21 heures.

conseil
communautaire
23 novembre 2012

Titulaires présents : Jean-Pierre ALLIER (Fraissinet de Lozère); Jacques HUGON (St Frézal de Ventalon); Alain JAFFARD (Le Pont de Montvert); Camille LECAT (St Andéol de Clerguemort); Jean-Claude LIEBER (St Frézal de Ventalon); Daniel MATHIEU (Président); Dominique MOLINES (Fraissinet de Lozère); Michel RIOU (St Maurice de Ventalon); Jean-Marie THOYER (Fraissinet de Lozère); Jean-Paul VELAY (St Maurice de Ventalon); Alain VENTURA (St Frézal de Ventalon);

Suppléants présents : Nils BJORNSSON-LANGEN (Fraissinet de Lozère) suppléant de Dominique MOLINES; Maurice JEANNET (St Frézal de Ventalon) suppléant de Alain VENTURA;

Titulaire absent ayant donné procuration : Jean-Claude DAUTRY (St Andéol de Clerguemort) à Camille LECAT

Excusés : Albert DOUCHY (Le Pont de Montvert); Yves Élie LAURENT (le Pont de Montvert); Richard METGE (St Maurice de Ventalon);

Autres personnes présentes : Stéphane GARNIER (animateur secteur mont Lozère PNC), Myriam FORT-MONTAGNE (secrétaire de la communauté de communes), Philippe LANTIERI et Christophe BLANGERO du foyer rural « Passe Montagne », Jean Louis SERVIERE (suppléant de Sophie PANTEL, conseillère générale du canton du Pont de Montvert).

Jean Pierre ALLIER a été nommé secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

Présentation d'un projet de spectacle par l'association du Foyer Rural « PASSE MONTAGNE » : Philippe LANTIERI et Christophe BLANGERO de l'association « Passe Montagne » informent qu'un spectacle aura lieu le 25 mai 2013. Ce spectacle, qui est une pièce de théâtre, a pour objet la pierre et le minéral. Il est intitulé « au milieu du désordre » et il aura lieu à la salle du mont Lozère. Le Parc National des Cévennes est associé dans le cadre du festival nature qui a pour thème en 2013 « les savoir-faire ». L'association « Passe Montagne » voudrait profiter de l'intervention de Pierre Meynier, metteur en scène et auteur de cette pièce, pour faire visiter les différents sites du territoire en lien avec le minéral objet du spectacle. (Le mont Lozère avec le Pont Romain, Ron Musel, Le château de Verfeuil et la route à Ornières de Coudoulous, le sentier autour de l'Espinassas...) Véronique, coordinatrice d'Épi de Mains, Camille LECAT, Maire de St Andéol de Clerguemort et les « ABPS », soutiennent cette idée. Le rendez-vous serait fixé la veille, soit le 24 mai toute la journée et clôture de cette manifestation au Bistro le soir. Le but ici étant d'organiser une rencontre publique avec différents intervenants : géologue, le Parc National des Cévennes, Michel Viénin, les écoles, les « ABPS » et la population désireuse d'y participer.

Les élus sont favorables. Ce sera une nouvelle occasion de créer du lien à l'Espinassas. Une réunion préparatoire aura lieu avec Camille, Véronique, l'Adda - Scènes Croisées, et « Passe Montagne » se charge d'en faire la communication.

Les élus soulignent toutefois que le conseil communautaire n'avait pas été informé du programme des spectacles cofinancés avec

les Scènes Croisées. Le plan de financement est toujours dur à obtenir dans les délais. Les élus demandent qu'un courrier soit fait à l'Adda Scènes Croisées afin que le programme pour 2013/2014 soit débattu en conseil communautaire après une réunion avec les associations du secteur pour présenter les spectacles (débat sur le budget de l'opération).

Ayant traité leur sujet, Philippe et Christophe se retirent.

Daniel MATHIEU présente Jean Louis SERVIERE, présent en tant que suppléant de Sophie Pantel, conseillère générale.

Proposition de convention avec le Parc National des Cévennes dans le cadre de la Charte :

Le président donne la parole à Stéphane Garnier, animateur territorial du Parc National des Cévennes pour le secteur Mont Lozère. Stéphane a été recruté par le PNC dans le cadre des nouvelles orientations du Parc, qui a créé des postes de délégués territoriaux qui ont pour mission d'animer un pôle territorial. Ce pôle se renforcera progressivement pour répondre aux exigences de la charte. Il a déjà rencontré 3 maires de la communauté de communes.

Il rappelle aux communes qu'à la fin d'année 2014, elles devront se positionner pour adhérer à la charte par des conventions d'application d'une durée de trois ans. Des engagements seront conclus entre l'EPCI et les communes.

À l'échelle du nombre de communes adhérentes, l'EPCI devra mobiliser du personnel et des moyens qu'il n'avait pas auparavant, c'est pourquoi il voudrait expérimenter les conventions avant l'échéance de 2014 et cherche des communes et communautés de communes, tests. Actuellement, la commune de St Maurice de Ventalon et le Pays Gorges Causses Cévennes ont été favorables. Les projets de

la communauté de communes intéressent le Parc, car son intervention est possible dans de nombreux domaines. De plus elle est bien concernée par la zone cœur et par la charte. Le but étant, pour le PNC, de réaliser les actions du PNC dans le cadre de la charte en appréhendant les besoins en personnel. Stéphane Garnier fait lecture de la proposition de convention et des différentes opérations qui concernent les projets de la CC pour définir les interventions possibles du Parc. Le projet de convention a déjà fait l'objet d'une concertation avec le président de la communauté de communes en amont. L'intervention du Parc aura pour objet de maintenir un lien permanent entre le l'EPCI et le territoire et de coordonner les interventions de l'État et des collectivités.

La convention est à construire. Quatre engagements sont demandés à la C.C. : 1 — désigner un élu référent — interlocuteur entre l'EPCI et la communauté de communes pour relayer l'information sur la charte. Organiser une réunion publique annuelle intercommunale à caractère festif. 2 — s'engager dans la démarche « vers des collectivités zéro pesticide » : la communauté de communes, dans le cadre de ses compétences, semble peu concernée par le sujet. 3 — Signer et mettre en œuvre la « charte nationale des territoires façonnés par la pierre sèche ». 4 — Contribuer à la proscription de la recherche et de l'exploitation d'énergies fossiles sur le territoire.

Sur les projets de la communauté de communes :

ZAE de Masméjean : ce projet est ciblé comme un enjeu fort au sein de la charte, car il est situé en limite de la zone cœur, c'est la frontière entre l'aire d'adhésion et le cœur. Il faudra contribuer à améliorer la vision paysagère du site et de la zone.

Le Parc peut intervenir dans les domaines suivants : accueillir les candidats acquéreurs de parcelles très en amont de leur projet. Le PNC pourrait réaliser des esquisses de projet et donner des conseils en matière d'insertion paysagère en partenariat avec la Direction départementale des Territoires. Cet accompagnement peut favoriser la qualité du projet. Évaluation du temps de travail : 3 demi-journées de la cellule architecture du PNC. Jean Pierre Allier réagit : le mille feuilles de conseils architecturaux rebute les candidats qui se sentent contrôlés plutôt qu'aïdés. Entre la DDT, le CAUE et maintenant le PNC, cela ne fait-il pas beaucoup trop d'interlocuteurs pour les porteurs de projet ? Jean Pierre souligne qu'il verrait mieux un accompagnement du Parc au montage financier des opérations plutôt qu'une intervention dans le seul domaine paysager. Il considère que l'intervention du Parc doit être un plus et non une contrainte. Stéphan en prend note et souligne qu'un accompagnement technique sur les projets des candidats peut être réfléchi.

Les élus demandent que le PNC fasse partie des comités de pilotages de chaque projet. Qu'il contribue à apporter une aide financière, qu'il puisse avoir des interventions en matière de DCE (Dossier de Consultation des Entreprises) lors de marchés publics. Stéphan souligne que sur la ZAE, le Parc avait proposé une aide financière sur les aménagements paysagers de la zone, mais que la CC a refusé. Les aménagements seraient réalisés à moindre coût.

Maurice Jeannet propose que le Parc soit un appui dans la recherche des porteurs de projets, Stéphan pouvant être aussi un relais dans la « commercialisation » de cette zone.

Projet du prè du Moulin à Fraissinet de Lozère : Le Parc propose d'assister la collectivité

dans le montage du projet. C'est ce qui a été demandé par la communauté en amont. Pour l'instant le projet est encore à définir. D'autres agents du PNC pourraient intégrer le groupe de travail, en fonction des compétences du personnel et du projet. Le PNC affiche 3 journées du groupe de travail. Jean Pierre souligne que ce projet ouvert à tout type de public diversifie les intervenants dans le domaine de la découverte du pays et de ce qu'on peut y faire. Le Parc pourrait contribuer à l'animation d'un réseau. L'intervention du Parc sera définie lorsque le projet sera plus avancé. Cela dépendra de la nature du projet. L'Espinas : Ce projet fait parti de la priorité n° 1 du Parc, car il est en zone cœur. Le Parc a déjà mis à disposition de la communauté de communes des moyens humains très importants. 4 agents du Parc travaillent sur les projets de l'Espinas. Stéphan rappelle que le projet rentre tout à fait dans le cadre de la mesure spécifique de la charte pour que tous les hameaux soient habités en permanence.

Une réflexion globale du site serait intéressante et a déjà été lancée par la C.C. Le Parc s'associera à l'architecte-conseil de la DDT et la C.C. pour assurer une cohésion entre les différents partenaires.

Maurice JEANNET intervient : la châtaigneraie de l'Espinas est une activité qui évolue et qui est liée à la ressource locale qui mérite d'être étudiée. Ce lieu pourrait être une vitrine de la châtaigneraie. Une réflexion est portée par les élus, ne serait-il pas possible d'obtenir un agrément pour un mode de production AB de la châtaigneraie sur le territoire ? L'idée étant que l'acheteur s'engage vis-à-vis des organismes de contrôle. Il est proposé au Parc d'intervenir en ce domaine pour savoir comment cela fonctionne et d'évaluer l'opportunité d'un tel dispositif sur le territoire.

Jean Louis Servièrè intervient pour que le Parc maintienne et pérennise l'Écomusée du mont Lozère. Le remplacement d'Odile Rival inquiète les élus. Il est souligné que l'Écomusée a besoin de renouveau dans sa présentation au public, son accueil, son design.

Autre point : dans l'ensemble, les élus insistent auprès du Parc pour qu'il s'associe aux communes lorsqu'elles sont concernées par des décisions du Parc sur leur territoire (projets, etc.), pour prendre des initiatives ensemble.

Jean Pierre Allier souligne l'importance de communiquer et notamment sur les zones Natura 2000. Il donne l'exemple du Valdonnez où chaque commune connaît les constats et les objectifs et est invitée aux bilans annuels (obligatoires normalement) qui sont réalisés sur son territoire.

Calendrier pour approuver le projet de convention avec le Parc :

- janvier 2013 : décision de la communauté de communes sur la volonté de signer la convention.

- CA du Parc National en Mars pour valider cette décision

Stéphan Garnier se retire. Les élus semblent plutôt favorables à ce projet. Ils se positionneront en janvier 2013.

Approbation compte rendu conseil communautaire du 26 octobre 2012 : après quelques modifications le compte rendu est adopté.

Convention VIGIFONCIER avec la SAFER :

4 communes sur 5 ont délibéré pour que la communauté de communes signe la convention VIGIFONCIER avec la SAFER. Sous réserve de l'acceptation du conseil municipal de St Andéol de Clerguemort, le conseil communautaire est favorable.

Compte rendu réunion CDCI du 16/11/12 :

Le Président fait un bref compte rendu de la Commission départementale de la Coopération Intercommunale réunie le 16 novembre dernier. Il informe qu'avant la réunion, la communauté de communes a adressé à tous les membres de la CDCI un courrier d'opposition à l'intégration de Vialas à une Communauté de Communes du Gard. L'adhésion de Vialas à la Communauté de Communes des Hautes Cévennes est officialisée, la CDCI du Gard ayant validé cette proposition. Un arrêté interpréfectoral entre le Gard et la Lozère est en cours de rédaction.

Le président consulte les élus sur le sujet. Doit-on engager un recours auprès du Préfet ? Jean Louis Servièrè informe que Sophie PANTEL, en tant que conseillère générale et conseillère régionale va engager un recours auprès du tribunal administratif. La décision prise en CDCI n'a pas été conforme à la procédure, la CDCI n'a pas eu son mot à dire : le Préfet de la Lozère n'a pas procédé au vote de la CDCI et n'a pas fait de schéma départemental.

La communauté de communes ayant pris contact avec Mairie-Conseils semble être bloquée par le fait que Vialas était jusqu'à présent une commune isolée et que le périmètre de notre EPCI n'a pas été modifié. De plus, le schéma de la Lozère n'est pas validé, celui du Gard l'est. Ce qui signifie que juridiquement, la décision du Préfet ne semble pas connaître de vice de forme, mais sur le fond la majorité des élus est d'accord pour dire que l'intervention du Préfet a été expéditive et qu'elle a manqué de concertation vu le nombre de courriers et de délibérations qui lui ont été adressés contre l'intégration de Vialas dans la communauté de communes Gardoises des Hautes Cévennes. Lors de la CDCI, le Préfet a simplement informé les élus qu'il prenait un arrêté interpréfectoral

pour valider la décision de la CDCI du Gard. La CDCI de la Lozère n'a pas eu le droit de vote. Jean Louis Servièrre rappelle également que les habitants de Vialas se sont mobilisés et qu'aucun retour positif n'a été fait par le Préfet : courrier à la mairie de Vialas, courrier au Préfet, pétition. De plus, les vices de forme concernant l'adhésion de Vialas à la CC des Hautes Cévennes sont nombreux. Le conseil municipal a délibéré, certes, mais en l'absence d'un nouveau débat.

Le conseil communautaire ne peut intervenir à ce niveau, le vote du conseil municipal étant légitime via la délibération : la C.C. ne peut s'y opposer. La commune de Vialas était informée de la position de notre communauté de communes qui souhaitait vivement son rattachement en Lozère.

Le conseil communautaire, exaspéré par la décision du Préfet, prend une motion à l'unanimité des membres présents, il veut montrer et prouver aux habitants de Vialas que la C.C. continuera de travailler avec eux malgré la décision prise en faveur du Gard. Il déplore le manque de concertation de la CDCI par le Préfet et qu'il n'est tenu compte d'aucun courrier de notre C.C. ni de l'avis des habitants de Vialas. Le conseil communautaire considère que sur notre territoire rural, cette décision aurait dû faire l'objet de débats plus concrets avec les élus. Il regrette le choix du conseil municipal de Vialas et rappelle qu'historiquement nous sommes liés par des conventions, par le SIVOM etc. que Vialas a toujours été engagée avec notre C.C. dans différentes activités. Les élus proposent également de prendre contact avec la radio, la population. Le conseil communautaire médiatise cette affaire par des articles dans les journaux locaux et la publication de cette motion. Les élus s'interrogent sur l'avenir du territoire considérant les

textes de la réforme territoriale et notamment la réduction des cantons. Le département de la Lozère passerait de 25 à 10 ou 12 cantons (2 élus avec parité par canton). Résultat, des regroupements qui agrandiraient notre canton de trois fois. Le risque d'éclatement de la communauté de communes existe, la DDT ayant présenté le jour de la CDCI un projet comprenant 5 communautés de communes en Lozère pour l'avenir. Des questions sont soulevées : l'intégration de Vialas à une communauté de communes du Gard va-t-elle compromettre le financement de l'office de tourisme ?

Accueil de Loisirs du Pont de Montvert :

Le président informe de la proposition de Caroline, coordinatrice de l'association « Trait d'Union », sur la possibilité d'accueillir une antenne de l'ALSH à St Frézal de Ventalon (ALSH décentralisé). Les élus sont plutôt favorables. Il faudra que l'association prenne contact avec la mairie de St Frézal de V. pour voir si cela est possible techniquement : trouver un lieu adapté, des horaires qui conviennent à tous, etc.

Protection sociale complémentaire des agents :

Dans le cadre de la mission qui lui a été confiée, le CDG48 a retenu une mutuelle pour la garantie maintien de salaire afin que les agents des collectivités adhérentes au contrat groupe de la collectivité puissent bénéficier d'une part de garanties à de meilleurs taux et d'autre part de la participation employeur sur la part qu'ils versent mensuellement. Le conseil doit délibérer d'une part pour adhérer au contrat groupe du centre de gestion et d'autre part sur le montant de la participation employeur qui peut varier en fonction de la situation de chaque agent. Le président rappelle qu'en réunion de bureau, les élus présents

avaient proposé une participation employeur forfaitaire de 5 € par agent qui a été soumise à l'avis de la commission technique paritaire du CDG. Les élus sont consultés et se positionnent pour que la CC verse un montant égal à la participation employeur des communes membres, soit 10 € par agent. Ce qui représente un total annuel de 360 € par an.

Office de tourisme du Pont de Montvert :

L'office de tourisme a transmis une liste des travaux qu'il lui restait à réaliser pour son classement en 2e catégorie.

Le conseil communautaire ne peut pas délibérer, car les travaux ne sont pas terminés. La mairie du Pont de Montvert est consultée pour les travaux qu'il reste à faire et l'aide qu'elle peut y apporter.

Lieu de vie du Salson : ce lieu de vie n'a pas fermé :

Maurice Jeannet informe que la fréquentation du lieu de vie est stable. L'association « Le Passage » a deux objectifs : 1-faire en sorte que les locaux qui appartiennent aux Colombats restent à l'association et 2 — renforcer l'association. Le premier objectif est atteint. En effet, la SA d'HLM Lozère Habitations a accepté de racheter le bâtiment. Les élus s'en réjouissent.

Des membres sont venus renforcer l'association : le directeur de la MAS « les Bancelles » de Florac ainsi que le directeur du « Clos du Nid ». Le CA comprend aujourd'hui une dizaine de membres.

Parc de contention pour animaux sur la commune de Fraissinet de Lozère :

Une réunion a eu lieu à Fraissinet de Lozère en présence d'Aimé Mazoyer, Propriétaire du lieu, Christian Plagnes Président de la CUMA, les trois maires de Fraissinet, le Pont et St Maurice, Daniel Mathieu, Président de la

C. C. et Sophie Pantel, conseillère générale. Les agriculteurs demandent à la communauté de communes d'être maître d'ouvrage du projet de construction d'un parc de contention qui serait utilisé par une quarantaine d'agriculteurs. Ni la Cuma, ni les agriculteurs ne pouvant financer. Les trois communes de St Maurice de V., de Fraissinet et du Pont de Montvert ont donné leur accord pour apporter un fonds de concours de 1 500 €, la conseillère générale subventionnerait 9 200 € et les autres partenaires 4 300 € (Groupama, CGD, CA...). Reste pour la C de C., 2000 € sur le coût de l'opération d'environ 20 000 € HT, facturé sur 10 ans, 200 € par an à la CUMA qui en serait le gestionnaire. Un bail emphytéotique est à prévoir entre M. Mazoyer et la C de C, et entre la C.C. et la CUMA. Un tour de table s'impose afin de débattre sur la question. La majorité des élus est d'accord pour que la CC soit maître d'ouvrage sachant que la CUMA en serait gestionnaire. Il faut toutefois s'assurer que techniquement, on puisse boucler un plan de financement et administrativement s'assurer que la C.C. respecte la légalité : terrain privé, bail emphytéotique remis à la CUMA. Camille LECAT propose que la CUMA ou les agriculteurs s'investissent un peu plus dans ce projet. Jean Marie Thoyer rejoint son avis. Les élus qui étaient présents à la réunion de présentation du projet estiment que la participation demandée dans le plan de financement ne peut être plus élevée. Après en avoir délibéré et voté à main levée : à l'unanimité, les élus sont favorables, ils considèrent que ce projet est une aide directe aux agriculteurs et qu'il contribue à rendre un service au public.

L'Espinas :

L'Avant Projet Sommaire du hangar est présenté aux élus. Les plans ont été soumis à l'avis des

ABPS qui ont déplacé quelque peu l'implantation du hangar. Jean Pierre Allier pense qu'un seul WC suffirait. Les élus sont d'accord sur les plans. Le président informe que le permis de construire sera déposé dans le courant du mois de décembre. Le C.C. devra se positionner sur le plan de financement en janvier. Il est très difficile pour l'instant de respecter l'enveloppe initiale. L'architecte doit faire passer à la C.C. le devis détaillé de l'opération dans les prochains jours. Actuellement, l'aménagement de la salle de réunion au-dessus du hangar est une option. Il faudra rencontrer l'architecte pour qu'il s'en tienne à l'enveloppe prévue. Pour l'instant il n'y a pas eu de réunion de travail sur le bâtiment principal.

La Cure du Pont de Montvert : Utilisation du rez-de-chaussée dans le cadre du projet de réhabilitation : Il est rappelé que la commune du Pont de Montvert devait se positionner sur l'utilisation du rez-de-chaussée de la Cure. Alain Jaffard informe que le conseil municipal s'est positionné pour proposer de déplacer la crèche du Pont de Montvert. Le projet d'aménagement d'une maison Stevenson n'est pas abandonné, mais repoussé en échéance. Alain J. informe qu'en mairie, un projet d'aménagement des abords de l'église est en cours et que si la crèche est déplacée, des travaux pourront y être ajoutés. Les élus sont favorables à cette proposition, car le lieu de la Cure s'y prête beaucoup mieux que la salle actuelle même si ce projet peut susciter des commentaires négatifs. Il faut toutefois prendre des précautions : voir le financement possible. Est-ce qu'on parle d'agrandissement ou de déplacement de la salle ? Le Président informe les élus que Caroline (coordinatrice de l'association « Trait d'Union ») a été contactée pour avis sur le sujet. Elle pense qu'actuellement, les effectifs

de la crèche ne justifient pas un agrandissement. La communauté de communes est chargée de prendre contact avec la CAF.

Utilisation du rez-de-chaussée par Monsieur Rostan Jean-Marc : le C.C. a été destinataire d'un projet de bail pour louer précairement le rez-de-chaussée à Monsieur Rostan (artisan potier) dans l'attente qu'il trouve un autre local.

Nils s'oppose à ce projet de bail en référence aux décisions prises à la dernière réunion du conseil communautaire. Des conditions devaient être remplies, or, il n'a pas eu connaissance que ces dernières l'aient été. Daniel MATHIEU informe avoir rencontré Monsieur Rostan, avoir été en contact avec l'association « Quoi de 9 » qui a refusé catégoriquement d'aider cette personne. Les élus sont interpellés par la décision négative de « Quoi de 9 ». Entre temps, Monsieur Rostan a trouvé un logement. Camille LECAT insiste pour que le C.C. laisse à cette personne une chance de s'en sortir : avec le bail proposé par le Président, la communauté de communes ne prend aucun risque. Le conseil communautaire après en avoir délibéré est favorable à la proposition du Président et le délègue pour signer le bail.

ZAE Masméjean : Prix de vente des parcelles : Le dossier de création d'une ZAE sur le hameau de Masméjean avance bien. Le président informe qu'on peut maintenant se positionner sur un prix de vente. Plusieurs simulations ont été faites en tenant compte de l'acquisition du terrain et du prix des travaux. Le conseil communautaire se prononce à l'unanimité pour un montant de 11 € HT/m².

Cession de la parcelle 260 : Jean-Paul Velay explique que le cadastre comporte une erreur et que Monsieur Pierre Cros serait

acquéreur de la parcelle 260 si le C.C. décidait de la vendre. Le conseil communautaire est favorable pour vendre cette parcelle étant donné qu'elle ne fait pas partie de la ZAE. Il propose un prix de 4 € du m².

Gendarmerie : Délibération pour la gestion future des locaux : après avoir pris les renseignements nécessaires sur la possibilité de confier la gestion future des locaux de la caserne à la SA d'HLM Lozère Habitations, le président informe qu'un bail emphytéotique peut être confié à cet organisme. Il serait d'une durée de 45 ans. La SA d'HLM verserait à notre communauté le montant des loyers en une seule fois à l'issue des travaux (soit environ 660 000 €). Le conseil communautaire est favorable à cette proposition à l'unanimité. Le plan de financement est donc bouclé. Nous sommes toujours dans l'attente de l'avis du ministère de la Défense sur les plans.

Comptes rendus autres réunions et commissions :

Conseil d'administration de la maison de l'emploi : Jean-Pierre fait un compte rendu de la réunion. Un portail unique a été mis en place par la MDE qui regroupe l'annuaire des formations possibles sur le département de la Lozère. Plus de 580 formations y sont recensées et concernent environ 250 organismes. Une autre nouveauté, l'annuaire pluridisciplinaire Lozère. Il regroupe toutes les structures de santé. La fréquentation des Relais Services publics est en augmentation par rapport à 2011. La Maison de l'Emploi et de la Cohésion Sociale en Lozère est aussi porteuse de la démarche de labellisation « orientation pour tous » pour le réseau territorial de l'AIO qui consiste à mettre en place un service public de l'Orienteur.

Une réunion sur les emplois d'avenir a eu lieu également :

cette mesure concerne les 16-25 ans. Les élus proposent qu'on puisse recenser sur le territoire le nombre de personnes susceptibles de bénéficier d'un tel contrat via la maison de l'emploi.

Questions diverses : Quelques réunions ont été organisées sur le territoire avec des thèmes bien précis concernant la valorisation touristique. D'autres réunions ont lieu ces lundi mardi et mercredi. Les élus s'étonnent de n'avoir pas reçu de convocation. Seul Jean Paul a été informé de ces réunions par le président de l'OT. Nils s'indigne qu'étant membre du CA il n'ait pas été convoqué. A priori ces réunions sont destinées à préparer, à orienter des idées sur le tourisme, la SELO aurait soumis un bureau d'études pour porter cette réflexion sur le secteur mont Lozère. Les élus s'interrogent. Alain Jaffard se rendra à une réunion pour en connaître l'objectif.

L'ordre du jour étant épuisé, la réunion se termine à 21 h 45.

conseil
communautaire
25 janvier 2013

Titulaires présents : Jean-Pierre ALLIER (Fraissinet de Lozère); Jacques HUGON (St Frézal de Ventalon); Alain JAFFARD (Le Pont de Montvert); Camille LECAT (St Andéol de Clerguemort); Jean-Claude LIEBER (St Frézal de Ventalon); Daniel MATHIEU (Président); Dominique MOLINES (Fraissinet de Lozère); Alain VENTURA (St Frézal de Ventalon);

Suppléants présents : Titulaire absent ayant donné procuration : Excusés : Albert DOUCHY (Le Pont de Montvert); Yves Élie LAURENT (le Pont de

Montvert); Richard METGE (St Maurice de Ventalon); Michel RIOU (St Maurice de Ventalon); Jean-Marie THOYER (Fraissinet de Lozère); Jean-Paul VELAY (St Maurice de Ventalon); Jean-Claude DAUTRY (St Andéol de Clerguemort)
Alain VENTURA a été nommé secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

Approbation compte rendu conseil communautaire du 23 novembre 2012 :

Après quelques corrections le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

Pré-convention d'application de la charte : Les objectifs de la pré-convention sont rappelés par le Président. Les priorités données par les élus à la dernière réunion du conseil ont bien été reprises dans la présente proposition. Il est rappelé que cette pré-convention est une convention-test passée pour un an entre la Communauté de Communes et le Parc National des Cévennes pour mesurer l'implication du Parc tant au niveau de son personnel que de son organisation dans le cadre des futures conventions qui seront signées avec les collectivités.

Un point est ajouté à la convention, proposé par Jean Pierre ALLIER qui souligne qu'il serait judicieux que le Parc appuie davantage les structures scolaires sur la sensibilisation aux enjeux de protection de l'environnement, et du développement durable.

Les élus y sont favorables. La pré-convention est validée en ce sens, le conseil communautaire autorise le Président à la signer. Daniel MATHIEU est désigné élu référent.

Modification des statuts du Syndicat mixte du Pays Cévennes : Le président donne lecture de la délibération du conseil syndical du Pays

Cévennes du 5 décembre 2012 (n° 2012/12/01) qui modifie les statuts du Pays Cévennes suite à la fusion de plusieurs Communautés de Communes. Les articles suivants sont modifiés :

- article 1 : périmètre et dénomination,
- article 2.2 : compétences pouvant être transférées à la carte,
- article 10 : transfert de compétence
- article 13 : répartition des charges entre membres, alinéa 1,2 et 3
- article 14 : prestation de service
- article 15 mise à disposition des biens.

Le conseil communautaire délibère favorablement à l'unanimité des membres présents.

Le président informe qu'il y a lieu aussi de valider la modification de l'article 6 qui concerne les modes de représentation des EPCI, alinéa 2 et qui mentionne que « chaque EPCI à fiscalité propre membre est représenté par un nombre de délégués titulaires égal au nombre de communes que compte cet établissement ou égal au nombre de communes pour lesquelles ils se substituent ». Il est donc question d'avoir 5 représentants de notre EPCI au Pays Cévennes au niveau intercommunal. Jusqu'à maintenant, les délégués étaient désignés au niveau communal. Les élus présents décident du transfert communal/intercommunal des délégués titulaires et suppléants de chaque commune déjà désignés.

Les membres titulaires et suppléants sont respectivement les suivants :

Jean Paul VELAY et Serge SANCHEZ,
Jean Pierre ALLIER et Jean Marie THOYER
Alain JAFFARD et Frédéric FOLCHER
Daniel MATHIEU et Camille LECAT
Jacques HUGON et Maurice

JEANNET

Sauvegarde ATESAT :

Le conseil communautaire prend une délibération afin de soutenir les actions de la DDT sur les missions qui lui sont confiées dans le cadre de l'ATESAT. La Réforme de l'Administration Territoriale initiée par l'ancien gouvernement réduit nettement l'accompagnement de l'État dans l'accomplissement de missions de conseil.

Les collectivités refusent d'avoir l'obligation de passer par des cabinets d'études spécialisés alors que la DDT connaît parfaitement le territoire.

Dans le département de la Lozère, il semble que la Direction départementale des Territoires - DDT - étudie le non-renouvellement des conventions relatives à l'ATESAT, passées préalablement avec les collectivités territoriales, notamment en supprimant le volet voirie. Domaine que l'on sait important et primordial pour nos collectivités rurales.

Pour ces raisons, le conseil communautaire rejoint l'avis de ses communes membres et exige :

- Une clarification des intentions de l'État concernant ses missions obligatoires envers les collectivités territoriales rurales.
- Que l'avenir des territoires ruraux ne soit pas sacrifié.
- Que la Direction départementale des Territoires (DDT) reste un service technique territorial de proximité.
- Que les missions obligatoires de l'État au travers de l'ATESAT (Assistance Technique fournie par l'État pour des raisons de Solidarités et d'Aménagement des Territoires) en matière de voirie notamment et de l'ADS (Application du Droit des Sols) en matière d'urbanisme soient maintenues et pérennisées.

Adhésion à l'Association de Valorisation de l'espace Causses et Cévennes : Le président rappelle que le conseil communautaire avait délibéré

pour être membre de cette association. Aujourd'hui elle demande une participation de la C. C. de 500 € pour son adhésion (le montant n'était pas connu lorsque le conseil communautaire avait délibéré). Les élus n'ont pas eu connaissance d'actions portées, de réunions organisées ou de communication faite par l'association. Ils soulignent que l'entente départementale assure la responsabilité du label. L'AVECC a une mission de gestion du territoire Causses et Cévennes inscrit sur la liste du Patrimoine mondial de l'UNESCO. Des questionnements sont encore identifiés : qui a la gouvernance de l'UNESCO ?

Les élus proposent de prendre des renseignements sur les objectifs de chaque structure afin de clarifier les missions de chacune (avoir les statuts de l'AVECC). Ils décident de suspendre leur décision d'adhésion par manque d'éléments ou de faits marquants. Ils veulent aussi être destinataires des statuts de l'AVECC.

Projet d'organisme unique de gestion collective des prélèvements d'eau pour l'agriculture sur le département de la Lozère : Le Président expose que la Chambre d'Agriculture de la Lozère a déposé sa candidature pour être organisme unique de gestion de l'eau sur le département. Trois Agences de l'Eau et cinq Schémas d'Aménagement de Gestion de l'Eau gèrent actuellement l'eau en Lozère, ce qui entraîne des gestions de l'eau différentes entre les agriculteurs de Lozère, parfois sur une même exploitation, avec des coûts disproportionnés par rapport aux volumes d'eau prélevés s'il y avait adhésion à plusieurs organismes uniques ; également les irrigations gravitaires, traditionnelles en Lozère, nécessitent une prise en compte spécifique. Le conseil communautaire à l'unanimité des membres présents est

favorable à cette proposition et prend une délibération de soutien à cette candidature.

Participation à la complémentaire santé des agents territoriaux :

Le Président informe que la collectivité peut, sous réserve que la mutuelle des agents soit labellisée, participer à la complémentaire santé des agents, cela afin d'améliorer leur protection sociale. Depuis le 1er janvier 2013, le montant de la participation ne peut plus s'évaluer en pourcentage et peut tenir compte de certains critères familiaux. À l'unanimité des membres présents, le conseil communautaire après en avoir délibéré décide d'accorder une aide de 20 € pour deux personnes couvertes, 5 € par personne supplémentaire (enfant ou autre personne à charge).

Par exemple un agent prenant en charge la mutuelle santé d'un conjoint ou d'un enfant sur son contrat labellisé recevra une aide de 20 €. Un agent prenant en charge la mutuelle santé de son conjoint et de leurs trois enfants sur son contrat labellisé recevra une aide de 35 €. Cette participation est versée mensuellement, et vient en déduction de la cotisation due par l'agent, sans pouvoir excéder le montant de cette cotisation.

Taux d'avancement de grade pour 2013 : Après avis du Comité technique paritaire du 20 novembre 2012, le conseil communautaire délibère sur les avancements de grade pour l'année 2013 au taux de 100 % à l'avancement du grade d'adjoint administratif de 1ère classe. Deux agents de la collectivité ayant été admis à l'examen professionnel pourront ainsi bénéficier de cet avancement. Formations à destination des élus : Un partenariat vient d'être établi entre le Pays des Sources de la Lozère et l'association des Maires de France de la Lozère

pour proposer aux élus des sessions de formation. Trois formations ont été organisées en janvier et de prochaines sont en cours de programmation. Ces réunions sont aussi ouvertes aux agents des collectivités. Daniel MATHIEU en informe les élus et leur conseille vivement d'y participer.

Office de tourisme intercommunal : Des questions se posent quant au maintien de l'antenne de l'office de tourisme de Vialas depuis que l'adhésion de Vialas à la Communauté de Communes des Hautes Cévennes a été officialisée. La compétence tourisme de cette commune appartenant maintenant à C.C des Hautes Cévennes, la convention entre Vialas et l'O.T du Pont de Montvert devient caduque. Si l'Office de Tourisme veut toujours prendre en charge de l'antenne de Vialas, il faudra qu'il conventionne avec cette C.C.

Certains élus s'opposent à garder la gestion de l'antenne de Vialas, l'Office de Tourisme de Génolhac pouvant reprendre cette gestion. Le président informe qu'une réunion a eu lieu avec le Président de l'O.T du Pont de Montvert et les élus afin de connaître leur avis. L'O.T souhaite avant toute décision se concerter avec les adhérents de Vialas et ne veut pas négliger les enjeux touristiques.

Le conseil communautaire délibère et proposera à l'Office de Tourisme du Pont de Montvert de ne plus gérer l'antenne de Vialas. Toutefois, il tient compte des observations du Président de l'OT et souhaite également une concertation avec les adhérents de Vialas.

La Cure du Pont de Montvert : Pour ne pas retarder le projet de réhabilitation des deux logements sociaux, le conseil délibère pour lancer la maîtrise d'ouvrage sur le projet sans décider pour l'instant de l'utilisation

du local du rez-de-chaussée. Il sollicite de la part de l'État une subvention DETR 2013 pour les logements. Il autorise le président à lancer un marché de maîtrise d'œuvre pour consulter des architectes.

Concernant le déplacement de la crèche, Alain Jaffard se renseigne pour savoir si un terrain appartenant à la commune et à proximité de l'école pourrait être cédé à la communauté de communes pour créer une nouvelle crèche.

Parc de contention pour animaux : Le Président informe que le plan de financement n'est toujours pas équilibré étant donné que la C. C. ne récupère pas de TVA ni de FCTVA. Il faut donc évaluer le projet en TTC. Des financements supplémentaires doivent être trouvés. Jean Pierre ALLIER propose de financer 1000 € de plus, la commune du Pont de Montvert décide d'équilibrer la différence. Les élus soulignent encore une fois qu'ils ne veulent pas de la gestion de ce parc de contention et que la CUMA devra s'en charger par conventionnement. Le plan de financement est établi et adopté comme suit :

Dépenses pour 24 321.86 € TTC
Recettes pour 24 321.86 €
détaillées comme suit :

GDS : 1000 €, Crédit Agricole : 500 €, MSA : 3000 €, Groupama : 600 €, Cuma : 300 €, Mairie Pont de Montvert : 2421.86 €, Mairie Fraissinet de Lozère : 3000 €, Mairie St Maurice de V. : 1500 €, Communauté de communes : 2000 €, conseil général : 10 000 €.

Point sur les projets de L'Espinas : Avant Projet Sommaire hangar, émission de titres participatifs, Réseau d'Entraide Volontaire « Solidarités Jeunesses »,

Hangar « ABPS » : Une rencontre a eu lieu hier avec l'architecte, les ABPS, le PNC

et la C. C. pour valider les plans du hangar. Le permis de construire a été déposé, mais il faudra y apporter quelques modifications. La communauté de communes doit remplir un formulaire pour évaluer les incidences qu'a le projet sur les sites Natura 2000. Nous attendons le nouvel estimatif de l'architecte. Les travaux qui ne passeront pas dans l'enveloppe prévisionnelle seront portés en option et pourront débiter en juin.

Bâtiment principal : À la suite de la réunion sur le hangar, Jacques Boyer (architecte) a présenté les plans du bâtiment. Une fois que les ABPS auront donné leur avis sur ces plans, il les retravaillera et fera parvenir à la C. C. un Avant Projet Sommaire plus précis.

Une réflexion a été portée sur le chauffage. Est-ce qu'il ne faudrait pas réfléchir à l'installation d'un chauffage collectif qui alimenterait le Bistro, l'école et le futur logement ? Il est important que chaque porteur de projet prévoie des aménagements compatibles.

Bois 2 Mains - titres participatifs : une rencontre a eu lieu au Bistrot pour expliquer le fonctionnement des titres participatifs à la population désireuse de s'investir dans les travaux du Bistrot. Le principe est de constituer des fonds propres à la SCIC Bois 2 mains pour pouvoir démarrer les travaux. Ces titres sont rémunérés au taux du livret A et sont valables entre 7 et 19 ans. La souscription minimum est de 50 €. Les parts sont bloquées durant 7 ans. La somme totale ne doit pas dépasser 100 000 €. La souscription est ouverte pendant deux ans par Bois 2 Mains.

Les élus demandent à Camille LECAT de faire parvenir cette info par mail.

Épi de mains : L'association a déposé un dossier de demande de subvention au conseil général sur son projet associatif. De plus, il est probable qu'un

conventionnement avec la CAF puisse se faire dans le cadre des contrats d'animation locale. Cela peut contribuer à améliorer les finances de l'association puisqu'elle pourrait prétendre à 5000 € et 7000 € par an selon le cas.

Réseau d'entraide solidarité jeunesse : Clémence Mallet a présenté aux Maires de la communauté de communes un projet qui consiste à faire intervenir une vingtaine de jeunes de plusieurs pays sur un chantier. Le site de l'Espinassas a été retenu pour des travaux de déblaiement de pierre à l'intérieur du bâtiment principal et la construction d'un mur de soutènement en pierre sèche.

Ces travaux délicats devaient être réalisés dans le projet global, mais avec des risques de détruire la structure de la ruine à cause des machines. Daniel MATHIEU a donc trouvé l'idée fort intéressante et sollicite l'avis du conseil communautaire sur la question. Il s'agirait d'accueillir cette équipe durant 14 jours environ. Camille LECAT de son côté a proposé l'hébergement des jeunes dans une yourte qui serait installée par Épi de mains et louée à l'équipe. La communauté de communes et la mairie de St Andéol de C. seraient partenaires. Côté plan de financement, la part restante de la Communauté de communes serait de 3000 € (part dévolue au réseau d'entraides). Il est prévu de l'outillage, des frais kilométriques qui correspondent aux déplacements des jeunes sur le secteur, un pot d'accueil et de départ, la location de la yourte, et la restauration du mur. Des subventions peuvent être sollicitées par la C. C. auprès du Conseil Général, de la DRAC, de la fondation du patrimoine. La Région quant à elle subventionnerait cela dans le cadre du projet global qui est porté par la communauté de communes. Il faut s'assurer que les autres partenaires en fassent autant.

Après en avoir délibéré, les élus sont favorables à ce projet, ils valident le plan de financement et prévoient les crédits nécessaires au budget. Une convention tripartite sera signée entre la communauté de communes, la mairie de St Andéol et Solidarité Jeunesse. Les élus autorisent le président à la signer. Ce chantier sera organisé par Clémence et aura lieu en juin ou en septembre 2013.

Délibération subvention de fonctionnement DETR 2013 Relais Services Publics : le conseil communautaire délibère pour solliciter une subvention DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) auprès de l'État pour le fonctionnement du Relais Services Publics.

Délibération subvention de fonctionnement DETR 2013 Maison de l'Emploi : comme pour le Relais Services Publics, le conseil communautaire sollicite de la part de l'État une subvention pouvant aller jusqu'à 8000 €.

Points sur les autres projets en cours

Maison de Marie : Les travaux n'ont pas pu commencer, car le temps ne s'y prêtait pas et l'entreprise n'a pas donné signe de vie. Le calendrier a pris un mois de retard.

Une réunion a eu lieu avec Lozère Développement dans le cadre de la convention RELIER du Conseil Général, afin d'organiser la publicité de l'atelier logement pour trouver un porteur de projet. Une plaquette a déjà été réalisée par les agents de la cyberbase. Fin février, la communauté de communes doit faire parvenir à la structure un questionnaire précis pour qu'elle puisse diffuser l'information à son réseau et commencer la recherche d'un porteur de projet. Concernant le montant du loyer, il faut retravailler le plan de financement pour décider

précisément du montant des loyers. Quelques modifications ont été apportées, notamment le choix du chauffe-eau solaire. Masméjean : Le dossier de consultation des entreprises est en cours à la DDT de Florac. Il faut maintenant convoquer les personnes intéressées par les parcelles et programmer une réunion.

Comptes rendus autres réunions et/ou commissions :

Réunion TIC du Pays Cévennes : une réunion a eu lieu en décembre. Elle n'a pas eu beaucoup de succès. Il n'y avait presque personne. Une autre réunion est programmée le 12 février. Magali et Jean-Marie s'y rendront.

Questions diverses :

1- Réunion SCOT : une réunion était prévue le 18 février au Pont de Montvert, elle vient d'être annulée par le Pays Cévennes qui prévoit d'organiser des réunions regroupant plus de communes. 4 réunions sont prévues : à Génolhac, le 13 février, au Collet de Dèze le 19 février, à Alès le 20 février. Toutes sont prévues à 18 heures.

2- Installation d'un pizzaiolo sur la commune de Fraissinet de Lozère : Jean Pierre informe qu'un Pizzaiolo vient de s'installer sur la commune. Il prévoit de s'installer sur le parking de la cascade de Rûnes l'été.

3- Lieu de vie du Salson : Le nouveau directeur a voulu délocaliser la structure, ce qui a été refusé catégoriquement par l'association avec le soutien des élus. Le conseil communautaire prend une motion de soutien afin de maintenir la structure sur le territoire. Elle est votée à l'unanimité.

4- Tourisme sur le mont Lozère : Daniel MATHIEU expose qu'une réunion a eu lieu le 22 janvier à l'initiative de la SELO, la CDT et le SDEE. Un Pôle d'Excellence Rural est en cours pour un projet de patinoire

au mont Lozère. Le Syndicat Intersyndical voudrait reprendre certaines études inachevées qui avaient été faites sur le mont Lozère. Il a donc été décidé de reformer un groupe de travail au sein du SIS sur la thématique du développement touristique du mont Lozère. Les élus soulignent qu'il faut garder à l'idée que ce projet associe bien tous les bourgs alentour, qu'il crée des échanges et des liens entre eux, ce qui n'est pas forcément chose facile, car le tourisme de ce secteur s'étale de Villefort au Pont de Montvert.

D'autres réflexions sont portées par les élus de la communauté notamment par Jean Pierre ALLIER qui propose de travailler sur le GR du mont Lozère, dont l'accès doit être amélioré et les objectifs être revisités : randonnées, ski de fond, raquettes, etc. La reclassification des hôtels autour du mont Lozère apportera un plus pour le tourisme. Ce travail sur ce thème doit être fait en lien avec l'UNESCO.

Camille LECAT souligne qu'une étude a été lancée par la Communauté de Communes de Valleraugue sur la station de Prat Peyrot. Elle est financée par le GAL. Il serait peut-être utile de se renseigner sur les objectifs de cette étude.

5- Transfert de compétences du SIVOM des Sources du Tarn et du mont Lozère à la Communauté de Communes : Suite à la décision de Vialas d'intégrer la Communauté de Communes des Hautes Cévennes, le SIVOM ne souhaite plus être adhérent du Syndicat InterSyndical. D'autre part, il ne gèrera plus le transport à la demande. La communauté de communes prendra le relais. Lorsque le SIVOM aura officialisé sa décision par délibération, les communes seront invitées à délibérer afin que ces compétences soient transférées à la communauté de communes. L'ordre du jour étant épuisé, la réunion se termine à 17 h.

Des budgets votés, des projets concrétisés

Lors de sa séance du 22 février 2013 à Fraissinet de Lozère, le conseil communautaire a procédé au vote des budgets de la communauté de communes.

Cinq budgets ont été adoptés : le budget général et 4 budgets annexes (Enfance et Jeunesse, ZAE Mas méjean, Logements sociaux et atelier Maison de Marie). Ils reflètent la volonté politique des élus à poursuivre les actions de développement du territoire par les compétences qui lui ont été confiées : économie, tourisme, service au public, etc.

On retient les projets suivants :

Dans la compétence « Développement économique, création d'emplois » :

Réhabilitation de la « Maison de Marie » sur la commune de Fraissinet de Lozère où les travaux ont débuté. Pour rappel, ce bâtiment pourra accueillir d'ici octobre/novembre une nouvelle activité professionnelle sur le territoire puisqu'il dispose d'un atelier (avec lieu de stockage) et d'un logement connecté au haut débit. La communauté de communes s'est engagée dans le dispositif RELIER (Résidences d'Entrepreneurs Lozèriens Installés en Réseau) mis en place par le conseil général de Lozère qui permet d'accompagner les porteurs de projets.

À l'Espinas sur la commune de St Andéol de Clerguemort, le travail « de fourmis » continue d'occuper activement l'esprit des élus et les partenaires impliqués dans les projets !

1. L'avant-projet sommaire de la réhabilitation de la ruine est en cours, une première ébauche de plans a déjà été proposée par l'architecte. Dans ce bâtiment, l'association des « Artisans Bâisseurs en Pierre Sèche » installera le siège social de l'école cévenole de la pierre sèche et une vitrine d'exposition. Début des travaux fin 2013.

La communauté de communes fait intervenir sur l'Espinas, le réseau d'entraides « solidarité jeunesse ». Ces jeunes, venus de tous pays, effectueront en juillet prochain, un premier travail de déblaiement de la ruine et trieront les pierres de schiste pouvant être réutilisées sur le site. Ils profiteront également d'une initiation aux techniques traditionnelles de la pierre sèche par la confection d'un mur de soutènement avec l'aide et la présence des professionnels de l'association « ABPS ».

2. La construction d'un hangar neuf pour les « ABPS » qui abritera le lieu de formation et d'évaluation des stagiaires dans le cadre du Certificat de Qualification Professionnelle de la Pierre sèche (diplôme créé par les « ABPS » reconnu en France et à l'étranger). Les travaux seront échelonnés de juin à octobre 2013.

3. La communauté de communes, par convention avec la CCI (Chambre de Commerce et d'Industrie) de la Lozère via sa filière bois énergie, vient de commander une pré-étude (notice d'opportunité) pour l'installation éventuelle d'un chauffage collectif à l'Espinas alimentant le Bistrot, l'école Cévenole de la Pierre Sèche et le futur logement permanent. Un travail pourrait être réalisé avec les entreprises locales pour la production et la fourniture de bois, la récupération de copeaux, etc.

Sur St Maurice de Ventalon : une ZAE est créée à destination d'entreprises artisanales. Le permis de construire est accordé. L'avant-projet sommaire ainsi que le règlement intérieur de la zone sont validés. La consultation des entreprises sera lancée au cours du 2ème trimestre 2013. Trois lots sont disponibles à la vente.

La construction de la caserne de gendarmerie et des logements n'attend plus que le feu vert du Ministère de la Défense pour lancer le DCE (Dossier de Consultation des Entreprises) et démarrer les travaux. Ce Projet est en maîtrise d'ouvrage déléguée à la SA HLM Lozère Habitations.



La communauté de communes porte également à son budget la construction d'un parc de contention pour animaux à la Brousse sur la commune de Fraissinet de Lozère. Les communes de Fraissinet de Lozère, de St Maurice de Ventalon et du Pont de Montvert sont partenaires ainsi que le conseil général de la Lozère, mais aussi la Cuma la MSA, etc.

En lien avec la compétence tourisme :

À Fraissinet de Lozère, un groupe de travail se concerte sur les possibilités d'aménager le site touristique du « Pré du Moulin ». Il est question d'y créer une maison d'accueil temporaire pouvant recevoir des groupes de personnes (scolaires, familles...) et d'y construire des Habitations Légères de Loisirs. Pour une vision globale du développement du territoire tant économique que touristique, la réflexion en amont nécessite de prendre en compte les exigences du territoire, ses atouts, ses faiblesses.

Le fonctionnement de L'office de tourisme du Pont de Montvert est financé en partie par la communauté de communes.

Compétence logement et cadre de vie :

Une maîtrise d'œuvre est lancée pour retenir un architecte sur le projet de réhabiliter l'ancienne Cure du Pont de Montvert en deux logements sociaux.

INVESTISSEMENT	
Maison de Marie	162 342 €
La Cure du Pont de Montvert (étude pour la création d'une nouvelle crèche)	30 000 €
La Cure du Pont de Montvert (création de deux logements sociaux)	223 786 €
ZAE Mas Méjean	125 000 €
Réhabilitation de l'Espinas Hangar « ABPS »	150 000 €
Bâtiment principal siège social « ABPS »	355 400 €
Sentier d'interprétation de la Pierre Sèche	20 000 €
Parc de contention pour animaux	24 321 €
Acquisition des ruines de la Croix de Berthel	86 000 €
Construction d'une caserne de gendarmerie et logements	1 200 000 €
Travaux de rénovation chemin de Stevenson	9 000 €
Site touristique Pré du Moulin Fraissinet de Lozère (études)	36 000 €
Cyber-base, MDE, RSP (renouvellement matériel)	5 920 €
FONCTIONNEMENT	
Enfance et jeunesse	170 000 €
Programme HABITER MIEUX	3 000€
Charges de gestion courante + charges de personnel	272 897 €
Chantier jeunes à l'Espinas	10 000 €

Dans sa compétence « actions sociales d'intérêt communautaire » : Pour faire face à l'exiguïté des locaux de la crèche du Pont de Montvert, une étude de faisabilité est engagée en concertation avec la commune du Pont de Montvert, sur la possibilité de déplacer la structure. L'étude est portée au budget 2013.

Mais il y a aussi... L'enfance et la jeunesse où un budget de 170 000 € a été voté, réparti entre deux communautés de communes, la nôtre et celle de la Cévenne des Hauts Gardons située à Ste Croix Vallée Française, avec laquelle nous avons signé une convention de partenariat tri-partite confiant la gestion des structures crèches et centres de loisirs des deux territoires à l'association "Trait d'union" qui emploie aujourd'hui plus de 17 salariés !

Unique en Lozère, nous avons signé un contrat enfance jeunesse entre deux Communautés de communes géographiquement discontinues et sans projet de fusion. Ce Contrat Enfance Jeunesse permet à nos deux territoires de mutualiser leurs moyens humains et financiers et surtout de minimiser les risques de fermeture d'une structure en baisse d'effectif. Pour garder le lien entre les deux territoires, un poste de coordinateur a été créé en 2012.

L'Aménagement et l'entretien des chemins de randonnées :

La communauté de communes continue d'entretenir les chemins de randonnée du Topo-guide (au nombre de 16), mais aussi le sentier de la cascade de Rûnes, Goudesches...

La réflexion de la création du sentier d'interprétation de la pierre sèche arrive à son terme : le tracé est défini, le comité de pilotage travaille sur le contenu des panneaux et les graphismes. Florence Arnaud (de l'association SCHISTO à St-Germain de Calberte) qui a été retenue pour travailler sur les graphismes et le contenu des textes. Elle travaille d'arrache-pied pour faire avancer ce projet dont les initiateurs sont les "ABPS" et dont le Parc National des Cévennes est partenaire.

Le Service au public

Les crédits nécessaires au fonctionnement de la maison de l'emploi, du Relais Services publics et de la Cyber-base sont comme chaque année, portés au budget. À la cyber-base, vous pouvez profiter d'atelier d'initiation à l'informatique grâce à nos animatrices ! N'hésitez pas à les contacter.

Accueillir, maintenir de nouvelles populations, rendre notre territoire plus attractif, ce sont là les objectifs fixés par les Élus (e) s lors de la création de la communauté de communes. À la hauteur de nos moyens, ce budget 2013 en est la fidèle traduction. ■

Un nouvel animateur au centre de loisirs méli mélo

Depuis le 6 février, Léo Rouméjon est animateur au centre de loisir. À 19 ans, titulaire d'un BEP sanitaire et social, il est très motivé à mettre ses compétences au service du centre de loisir. Le courant est d'ores et déjà bien passé avec les enfants qui sont ravis d'avoir Léo comme animateur.

Pour tous renseignements sur le centre de loisirs contactez le 0669902162 ou par mail alsh.lepontdemontvert@gmail.com



Courrier des lecteurs SOUVENIRS... SOUVENIRS

Les trousses, la bouse et les banastes
(ce n'est pas une fable! ce sont bien des souvenirs).

Dans le n° 94 du « V. des B. », j'évoquais quelques anecdotes consécutives à l'arrivée de la « fée électricité » dans la commune de Saint Maurice de Ventalon en 1954.

Ce retour en arrière vers l'époque de mes 15 ans m'a remis en mémoire quelques souvenirs nostalgiques de « travaux paysans » qui nous occupaient, mon copain Daniel et moi, et qui doivent paraître bien folkloriques aux jeunes de maintenant!

Après avoir fauché l'herbe à la moto-faucheuse (« Motostandard » 5 CV : sacré machine!) et mon père à la faux pour toutes les parties trop pentues et les « rékérides » (bords de béals, tour d'arbres...), nous rentrions le foin avec « Ratou » (le mulot de mon père) bien emmitoufflé dans ses « trousses ». Il s'agit d'un gros faix de foin, comparable à un énorme matelas, maintenu transversalement et longitudinalement par des cordes. À plusieurs (quatre le plus souvent), on soulevait ce faix et on le basculait sur le bât fixé sur le dos du mulot où on l'attachait. « Ratou » ressemblait à un gros sandwich de foin!

Plus tard venait la saison du seigle. Une fois coupé et mis en gerbes, mon père nous disait : « déman ànon bousa l'aïro » (pardon à Alain Pantel! : mon écriture du patois est phonétique!) : « demain on va bouser l'aire ». Effectivement le lendemain on ramassait des bouses de vaches de la nuit, bien fraîches, que l'on diluait dans l'eau d'une grande lessiveuse. Ensuite, en short et pieds nus, à l'aide de genêts « aïgrios » (longs et souples) on badigeonnait cette mixture sur les bords de l'aire où seraient dépiquées les gerbes de seigle. En séchant, cela colmatait les trous des murettes qui bordaient l'aire et les interstices entre les bars, évitant ainsi la perte de précieux grains de seigle lors du dépiquage! Ce dernier se faisait à « l'escoussou » (le fléau), bien sûr : « coup de 2 » entre mon père et ma mère, « coup de 4 » quand on s'y ajoutait, nous les deux « jeunes ». Il ne restait plus qu'à enlever la paille, ramasser soigneusement tout le grain

et le passer au « bentaïre » (le ventilateur) pour en éliminer poussières et impuretés, puis mettre la récolte en sacs et la monter au grenier (bon sang que c'était lourd!).

Encore plus tard, l'automne venu (l'école recommençait tard en ces temps-là!) il fallait transporter le fumier des vaches dans les champs pour l'y enfouir en guise d'engrais. C'est « Ratou » le mulot qui officiait à nouveau avec la méthode de transport très particulière des « banastes » : ces deux gros paniers de bois sont photographiés et parfaitement décrits dans le « V. des B. » n° 94. Ils peuvent contenir une centaine de kg de fumier chacun. Leur fond peut s'ouvrir pour se vider : il est muni de charnières (en cuir) et d'une barre de blocage. Ces deux gros paniers sont reliés par des cordes et posés « à califourchon » sur le bât. Ce système entraîne des contingences bien particulières, notamment l'obligation d'avoir toujours à peu près le même poids dans chacun des paniers, sous peine de voir l'ensemble basculer du côté le plus lourd! Si cette mésaventure ne nous est jamais arrivée au chargement (une fourchée d'un côté, une de l'autre), au déchargement, par contre, que de crises! En effet, les barres de blocage n'étant pas faciles à manœuvrer exactement en même temps, il n'était pas rare que l'une se coince envoyant à terre contenants et contenus. Heureusement, Daniel et moi étions costauds et remettre les « banastes » vides en place ne posait guère problème. En revanche, nous étions souvent distraits lors de ces « voyages » par d'après discussions sur nos activités ou projets et « Ratou » savait en profiter! S'il en avait la possibilité (parce que nous avions négligé sa surveillance!), il se frottait à un muret ou à un arbre ce qui allégeait la « banaste » du côté du choc et faisait chavirer l'ensemble de l'autre côté! Et là ce n'était plus la même histoire : nous n'étions pas dans le champ et il fallait remettre les « banastes » en place et les remplir à nouveau! Nos journées étaient donc toujours bien occupées, mais c'était quand même le bon temps puisqu'on trouvait celui de « faire des bêtises »!

■
Gilbert VELAY

L'ouverture du courrier adressé à Monsieur Le Maire réserve parfois des surprises : factures inattendues, critiques acerbes, encouragements, félicitations (fort rares !), doléances... C'est ainsi qu'un inconnu, sans doute amoureux de notre région, a glissé les textes suivants dans une enveloppe postée à Saint-Raphaël :

Monsieur Le Maire,

J'ai le plaisir de vous adresser deux poèmes en acrostiche valorisant votre commune. Je donne toute autorisation pour une éventuelle publication, en souhaitant, dans ce cas, recevoir un exemplaire du support.

Je joins quelques timbres de collection que je vous prie de remettre, si possible, à une école publique.

Avec l'assurance de mes respectueuses salutations.

Jean Sarraméa.

SAINT MAURICE DE VENTALON, brise opaline
Terroir que le Bougès en symbole domine,
Manteau de conifère aux terres cristallines.
Au cœur du long versant fleuri de solitude
Un temple est la demeure en foi de plénitude.
Ruisselet poétique où l'eau pure babille,
Intense manteau blanc qui tout l'hiver scintille.
Champignons de l'automne en saveur parfumée,
Et parcours dans l'air pur du ski de randonnée!
Acrostiche de Jean SARRAMEA

SAINT MAURICE DE VENTALON est joyeux aux chants
de Germinal.
Aux fragrances du miel s'enivre Floréal.
Intense est le velours embaumant Prairial.
Nous aimons les blés mûrs honorant Messidor.
Tout ombrage accueillant apaise Thermidor.
Mignons sont les jardins enchantant Fructidor.
Au pampre zinzolin s'annonce Vendémiaire.
Un tulle poétique enjolive Brumaire.
Rejoignons le foyer aux longs soirs de Frimaire!
Il scintille au matin, le givre de Nivôse.
Couvert de draperie, Ô ciel de Pluviôse!
En rafales d'espoir s'ébouriffe Ventôse...
Acrostiche de Jean SARRAMEA

Saint Maurice, Muse des Poètes. Je n'ai jamais douté de l'inspiration poétique engendrée par nos espaces naturels. Et, comme René Char, je pense « qu'un Poète doit laisser des traces de son passage, non des preuves. Seules les traces font rêver... »

Jean-Paul VELAY



D'arts et d'ailleurs...

La résidence d'artistes "d'Arts et d'Ailleurs" est un événement unique qui aura lieu du 21 avril au 21 mai au Pont de Montvert : une quinzaine d'artistes de diverses disciplines et nationalités – japonais, islandais, lithuaniens, italiens, sont invités en résidence au Pont de Montvert afin de se laisser inspirer directement par la nature, la région et ses habitants et offrir au territoire les créations artistiques réalisées sur place.

Invités par l'association Le Pont, durant les cinq semaines de leur séjour, les artistes présenteront et transmettront aux habitants leur expérience et leur savoir-faire artistique, grâce à des supports et des moyens diversifiés, chacun à sa manière.

L'objectif de cette résidence est d'implanter dans un environnement proche des œuvres d'art singulières et de favoriser des liens d'amitié entre des artistes français et étrangers. Autrement dit, de partager et d'apprendre les uns des autres, de travailler et d'exposer ensemble, tout en étant en contact avec les habitants du village. La résidence tend à s'adresser à la communauté toute entière et à l'inviter à y participer. Cela peut se faire par des rencontres et des contributions à la vie de l'école locale. Afin de favoriser cela, différentes manifestations auront lieu, telles que des présentations d'artistes et de leur travail, des concerts, des projections de films, des performances etc...

Ces événements seront ouverts à tous et des journées portes ouvertes auront lieu pour venir visiter les artistes dans leurs ateliers ou en plein air. Le résultat de ces cinq semaines de résidence sera présenté sous formes d'expositions et d'installations, à l'intérieur comme en plein air, dans le village et ses environs.

Une inauguration et une rencontre autour d'un apéritif d'accueil aura lieu le 1er mai 2013 à la salle polyvalente du Pont-de-Montvert.

Tout au long de cet événement, nous diffuserons des informations pour vous tenir au courant de son déroulement.

Le projet reçoit le soutien de la mairie du Pont de Montvert et du Conseil général.

Samantha Zaccarie, Michèle Lafont

Programme de la résidence

- Vendredi 26 avril : Journée portes ouvertes
- Mercredi 1er mai : 18h Présentation et inauguration de la résidence avec projection de films – Salle polyvalente.
- Samedi 4 mai : 15h Rencontre avec les artistes japonais, présentation de leurs travaux - 18h : Concert
- Samedi 11 mai : 15h : Rencontre avec les artistes islandais - 18h : Concert et dégustation islandaise
- Mercredi 15 mai : en collaboration avec les Foyers Ruraux de Lozère et l'association AMAC, journée d'ateliers pour jeunes de 6 à 15 ans sur le thème "Matières" à la ferme des Boisset
- Vendredi 17 mai : 18h Fête de fin de résidence, vernissage de l'exposition
- Samedi 18 et dimanche 19 mai : Journées portes ouvertes avec parcours commenté des œuvres installées dans le village et les alentours.

Nos coordonnées :

Association Le Pont
Grand Rue -
48220 Le Pont-de-Montvert
asso.pont@gmail.com -
04 66 45 81 94 -
www.residence-lepont.com

